

Septembre 2015

Baromètre bancaire 2015

L'évolution conjoncturelle des banques en Suisse

Baromètre bancaire 2015

Table des matières

.....	
Executive summary	3
.....	
1 Le secteur bancaire suisse	5
1.1 Evolutions en 2014	7
1.2 Evolutions en 2015	9
.....	
2 Résultat des banques	11
2.1 Evolutions en 2014	11
2.2 Evolutions en 2015	14
.....	
3 Opérations au bilan	15
3.1 Evolutions en 2014	16
3.1.1 Evolution des bilans	16
3.1.2 Evolution des opérations de crédit en Suisse	19
3.2 Evolutions en 2015	21
.....	
4 Gestion de fortune	22
4.1 Evolutions en 2014	23
4.2 Evolutions en 2015	26
.....	
5 Emploi dans les banques en Suisse	27
5.1 Evolutions en 2014	27
5.2 Evolutions en 2015	28
.....	
6 Focus: le marché des capitaux	31
6.1 Le marché des capitaux en Suisse: faits et chiffres	31
6.2 Conditions-cadres requises pour promouvoir les opérations sur le marché des capitaux	33
6.3 Le marché des capitaux en Europe	36
.....	
7 Bibliographie	39
.....	

Executive summary

Les banques en Suisse constituent un secteur important, dont la contribution à la création de valeur globale au sein de l'économie suisse – environ 6% – est elle aussi significative.

Courant 2014, le nombre de banques est passé de 283 à 275. Ce recul s'explique par cinq retraits du statut bancaire, deux liquidations, deux rachats par d'autres banques et une intégration dans les statistiques. Il concerne au premier chef les banques en mains étrangères et les banques boursières. De plus, en 2014, quatre établissements bancaires ont été transférés dans un autre groupe de banques: après avoir changé de forme juridique, ils font désormais partie du groupe «autres banques» et non plus du groupe «banquiers privés».

Le secteur bancaire a poursuivi sa mutation structurelle en 2014. Avec l'érosion des marges d'intérêts et la numérisation progressive dans le domaine financier, il sera amené à se restructurer de plus en plus vite ces prochaines années. La forte densité réglementaire et les coûts de mise en conformité en résultant incitent notamment les banques étrangères à reconsidérer leur activité en Suisse.

En matière fiscale, la Loi fédérale sur la mise en œuvre de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est entrée en vigueur en juin 2014. L'année dernière, des avancées ont en outre pu être réalisées dans le programme de règlement du différend fiscal entre les banques suisses et les Etats-Unis (programme américain). S'agissant de l'échange automatique de renseignements (EAR), la Suisse est parvenue à conclure de premiers accords au premier semestre 2015. D'autres sont en cours de négociation.

La Banque nationale suisse (BNS) a supprimé le taux de change plancher de CHF 1,20 pour EUR 1 le 15 janvier 2015. Parallèlement, elle a introduit un taux d'intérêt négatif de -0,75%, que les banques doivent verser sur les avoirs à vue déposés auprès de la BNS et excédant un montant exonéré prédéfini. Les établissements sont diversement impactés par

cette mesure. Pour l'heure, ils n'ont pas répercuté le taux d'intérêt négatif sur leurs clients, mais quelques-uns ont relevé leurs taux hypothécaires à long terme au premier semestre 2015.

En 2014, le résultat consolidé des banques en Suisse s'est inscrit en hausse de 1,2% à CHF 61,5 milliards. Il se compose du résultat des opérations d'intérêts, du résultat des opérations de commissions et prestations de services, du résultat des opérations de négoce ainsi que des autres résultats ordinaires. Le résultat des opérations d'intérêts a encore progressé en 2014 malgré la faiblesse persistante des taux. Il est la deuxième composante du résultat global par ordre d'importance, derrière les opérations de commissions et prestations de services. Le bénéfice brut des banques a augmenté de 7,7% par rapport à 2013, ce qui se traduit par une nette hausse des impôts sur le revenu et le bénéfice (de CHF 1,9 milliard à CHF 2,6 milliards).

Le volume des transactions à la Bourse suisse a fait un bond, augmentant de 30,9% par rapport au premier semestre 2014. Cette hausse a eu un effet positif sur le résultat des opérations de commissions et prestations de services. Il est peu probable que le taux d'intérêt négatif revienne en zone positive à brève échéance, de sorte que les opérations d'intérêts des banques resteront sous pression. Sur le front des coûts, les effets du renforcement des réglementations se feront sentir.

En 2014, le total des bilans des banques en Suisse s'est inscrit en hausse de 6,8% à CHF 3 041,7 milliards. Cela résulte principalement du déploiement à l'étranger des grandes banques, dont le total des bilans a progressé de CHF 138 milliards. Les banques cantonales, banques Raiffeisen, banques régionales et caisses d'épargne, à vocation principalement nationale, ont affiché elles aussi un total des bilans en hausse en 2014. Les banquiers privés ont enregistré la plus forte baisse du total des bilans (-88,7% à CHF 7,4 milliards), en raison du transfert de quatre établissements financiers dans le groupe «autres banques».

Sur les cinq premiers mois de l'année 2015, le total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse a poursuivi sa progression, affichant une hausse de 3,3% à CHF 3 233,4 milliards. Les créances hypothécaires, qui constituent le principal poste d'actif, ainsi que les liquidités sont restées sur la tendance haussière de 2014 au cours de cette même période. Quant aux créances sur les banques, en baisse en 2014, elles ont fortement progressé au premier trimestre 2015.

Les opérations de crédit des banques sont un pilier important pour le développement économique de la Suisse. L'octroi de crédit aux entreprises et aux particuliers en Suisse est stable. En 2014, le volume total de l'encours de crédit national a légèrement augmenté pour s'établir à CHF 1 072,5 milliards, dont CHF 171,6 milliards provenant de créances gagées et en blanc et CHF 900,9 milliards provenant de créances hypothécaires suisses. L'abaissement de la marge de fluctuation de la BNS réduit la marge d'intérêts des banques et, associée au tour de vis réglementaire, elle pèse sur la croissance des crédits hypothécaires: celle-ci a été de 3,6% en 2014 au niveau national, ce qui correspond à un ralentissement par rapport à 2013 (4,2%).

Au total, les actifs sous gestion dans des banques en Suisse s'établissaient en 2014 à CHF 6 656 milliards, soit une augmentation de CHF 518 milliards par rapport à 2013. Cette augmentation résulte d'une hausse des portefeuilles de titres, des engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements ainsi que, dans une moindre mesure, des dépôts à terme. Les dépôts fiduciaires, investis principalement sur le marché monétaire, sont restés sur la pente descendante amorcée au cours des années

précédentes. Les banques ont bénéficié d'entrées d'actifs en provenance de pays émergents et de pays européens en transition, de sorte que le recul des actifs sous gestion en provenance d'Europe occidentale, dû à des régularisations fiscales, a été plus que compensé.

Comme en 2013, l'évolution de l'emploi a été conditionnée par le mouvement persistant de consolidation ainsi que par les mesures visant à réduire les coûts et à augmenter la productivité. Au niveau national, le nombre de postes (en équivalents plein temps) a baissé de 1 682 en 2014 pour s'établir à 104 053 (-1,6%). Ce sont les grandes banques qui ont le plus comprimé leurs effectifs (-1 237, soit -3,3%), réagissant ainsi à un contexte économique plus tendu qui a nécessité des adaptations. Les banques étrangères ont aussi affiché une nette baisse des effectifs (-247, soit -1,3%), notamment parce que plusieurs de ces établissements ont quitté la Suisse.

L'enquête annuelle de l'Association suisse des banquiers (ASB) relative à l'évolution du personnel indique un léger recul des effectifs en Suisse au premier semestre 2015 (-236, soit 0,3%) mais laisse présager une stabilité de l'emploi au second semestre 2015. C'est en effet ce qu'anticipent 69,8% des banques ayant répondu, contre 19,1% qui tablent sur une hausse de leurs effectifs et 11,1% qui envisagent une baisse. Sauf dans l'Asset Management institutionnel, où l'on prévoit une légère hausse du nombre de postes, l'emploi devrait rester stable dans l'ensemble des domaines d'activité. En 2014, le taux de chômage dans le secteur bancaire (2,5%) s'est établi à un niveau inférieur à celui de l'économie globale (3,2%).

1 Le secteur bancaire suisse

Le secteur bancaire suisse contribue de manière déterminante au succès de la place financière suisse, qui compte parmi les premières au monde et est restée en 2014 l'une des plus compétitives à l'échelon international. Deux villes suisses, Zurich et Genève, se classent respectivement sixième et treizième du Global Financial Centres Index 2015.¹ Le secteur bancaire suisse se caractérise par une multitude d'établissements bancaires qui appliquent des modèles d'affaires diversifiés et offrent une large gamme de prestations de services.

| Un secteur compétitif ...

Dans un contexte économique exigeant, le secteur bancaire suisse assure une part significative de la création de valeur du pays (environ 6%).² Il apporte ainsi une contribution essentielle à la prospérité de la population suisse dans son ensemble, bien qu'il se trouve en phase de transition. Les réglementations évoluent en permanence, augmentant les coûts et réduisant les marges. La numérisation gagne du terrain et accélère la mutation structurelle au sein du secteur, avec les opportunités et les risques que cela comporte.

| ... et très important pour l'économie

A fin 2014, 275 banques opéraient en Suisse, contre 283 en 2013. En fonction de leurs caractéristiques et de leur activité, la BNS les répartit en sept groupes: banques cantonales, grandes banques, banques régionales et caisses d'épargne, banques Raiffeisen, banques étrangères, banquiers privés et «autres banques» (dont les banques boursières et les banques de prêt personnel).

| Sept groupes de banques en Suisse

On compte en Suisse 24 banques cantonales, dont 21 disposent d'une garantie illimitée de l'Etat – en d'autres termes, le canton concerné répond de tous les engagements de sa banque. Les banques cantonales déploient principalement leurs activités dans leurs cantons respectifs, mais certaines opèrent au-delà des frontières cantonales grâce à des filiales ou par le biais de canaux numériques. La plus grande banque cantonale suisse, la Zürcher Kantonalbank (ZKB), est considérée comme un «groupe financier d'importance systémique» depuis le 1^{er} novembre 2013. A ce titre, en vertu des exigences du *too big to fail* ou TBTF (Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, Loi sur les banques), elle se voit appliquer en matière de fonds propres et de liquidités des dispositions plus strictes que celles applicables aux autres banques cantonales.

| Banques cantonales

Les deux grandes banques suisses d'importance systémique, UBS SA et Credit Suisse SA, sont des banques universelles qui opèrent à l'échelon international sur tous les segments de l'activité bancaire. Elles représentent 48% (2014) du total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse. Dans le cadre de la réglementation TBTF, les grandes banques s'efforcent de se réorganiser juridiquement et de réduire leur niveau d'importance systémique en se restructurant. En juin 2015, UBS a annoncé la constitution d'UBS Switzerland AG, une filiale à 100% d'UBS SA disposant de sa propre licence bancaire. Credit Suisse travaille à la mise en œuvre d'une forme juridique similaire.

| Grandes banques

Les banques régionales et les caisses d'épargne se consacrent principalement aux activités classiques d'épargne et de crédit hypothécaire. Elles opèrent sur des secteurs géographiques plus limités que ceux des banques cantonales. A fin 2014, on comptait en Suisse 63 banques régionales et caisses d'épargne, soit une de moins qu'une année auparavant.

| Banques régionales et caisses d'épargne

¹ Z/Yen Group Limited (2015).
² BAKBASEL (2014).

Le groupe Raiffeisen est un regroupement de banques Raiffeisen organisées en coopératives et présentes dans toute la Suisse. Son domaine d'activité couvre les opérations d'intérêts classiques, avec les hypothèques et les crédits d'une part et les fonds de la clientèle sous forme d'épargne et de placement d'autre part. A fin 2014, son réseau comptait au total 312 banques Raiffeisen indépendantes disposant de 1 004 agences. Le groupe des banques Raiffeisen est le troisième groupe bancaire en Suisse par la taille. Considéré comme un «groupe financier d'importance systémique» par la BNS depuis juin 2014, il se voit appliquer, comme les deux grandes banques suisses et la ZKB, des dispositions plus strictes en matière de fonds propres et de liquidités. Il est en outre tenu de prendre des mesures organisationnelles garantissant le maintien des fonctions d'importance systémique en cas de risque d'insolvabilité. Raiffeisen Suisse société coopérative a racheté en 2012 la totalité des parts de la banque privée Notenstein. La BNS continue toutefois de faire figurer cette dernière dans la catégorie «banques boursières» du groupe «autres banques».

| [Banques Raiffeisen](#)

Le groupe des banques étrangères comprend les filiales de banques étrangères ainsi que les banques en mains étrangères. Les filiales de banques étrangères n'ont pas de personnalité juridique propre, elles dépendent juridiquement de leur maison mère. Elles travaillent en particulier pour des clients étrangers et opèrent principalement dans le domaine de l'Investment Banking. Quelques banques se consacrent aussi à la gestion de fortune axée sur l'étranger. A fin 2014, on comptait en Suisse 27 filiales de banques étrangères (2013: 27). Les banques en mains étrangères sont constituées selon le droit suisse, mais les participations étrangères y représentent plus de la moitié des droits de vote. Elles opèrent souvent dans tous les domaines d'activité mais, comme les filiales de banques étrangères, certaines se focalisent sur la gestion de fortune ou l'Investment Banking. A fin 2014, la Suisse en comptait 91 (2013: 93).

| [Banques étrangères](#)

Les banquiers privés, qui opèrent à l'échelon national et international, ont pour activité principale la gestion de fortune et, en tant qu'associés, ils sont solidairement responsables. Quatre banquiers privés – désormais La Roche & Co SA, Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA et Pictet & Cie SA – ont changé de structure juridique au 1^{er} janvier 2014 pour devenir des sociétés anonymes. Ce changement a été motivé par l'évolution rapide du cadre réglementaire ainsi que par la forte croissance des établissements concernés, notamment à l'étranger. Il favorise l'expansion internationale et permet ainsi de mieux exploiter les potentiels de croissance. Les établissements susmentionnés figurent à compter de 2014 dans le groupe «autres banques» (banques boursières). Les ruptures structurelles en résultant dans les statistiques des groupes «banquiers privés» et «autres banques» sont signalées dans les développements ci-après. A fin 2014, il existait encore en Suisse sept banquiers privés (2000: 17, 2005: 14, 2010: 13).

| [Banquiers privés](#)

Comptent parmi les «autres banques» les banques boursières et les banques de prêt personnel ainsi que les «autres établissements». Les banques boursières se consacrent principalement aux opérations boursières, aux opérations sur titres et à la gestion de fortune. Les banques de prêt personnel sont des banques commerciales qui opèrent surtout dans les domaines du crédit personnel, du crédit à la consommation et de la vente par acomptes. La catégorie «autres établissements» regroupe les banques que l'on ne peut classer dans aucun autre groupe. A fin 2014, on comptait en Suisse 60 «autres banques», soit une de moins qu'une année auparavant. Avec PostFinance, un institut de cette catégorie a été déclarée banque d'importance systémique en septembre 2015.

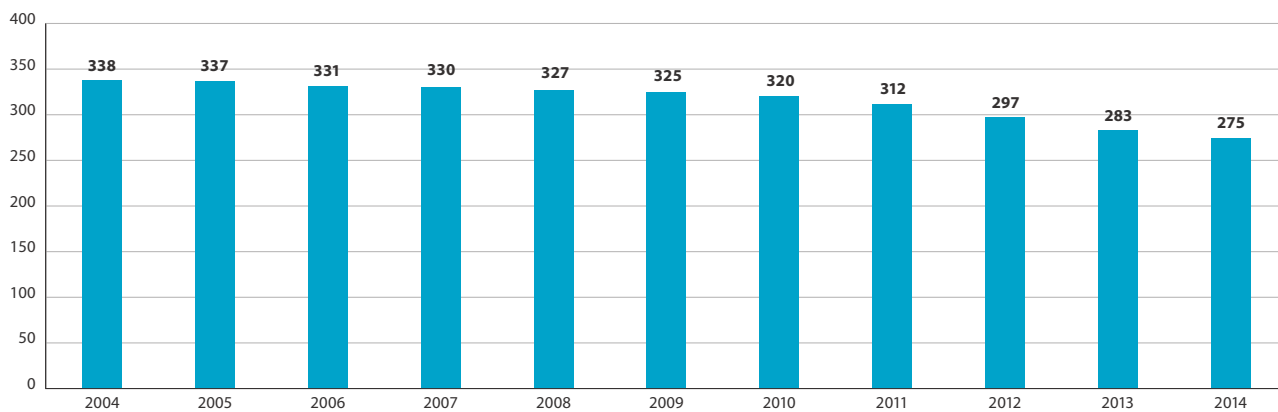
| [«Autres banques»](#)

1.1 Evolutions en 2014

Courant 2014, le nombre de banques est passé de 283 à 275. Le différentiel correspond à cinq retraits du statut bancaire, deux liquidations, deux rachats par d'autres banques et une intégration dans les statistiques. Cette réduction du nombre d'établissements concerne au premier chef les banques en mains étrangères (-4) et les banques boursières (-3). | 275 banques en Suisse

Graphique 1

Nombre de banques en Suisse



Source: BNS

En juillet 2014, la Bank Leumi a abandonné son activité de Private Banking en Suisse. Julius Baer a repris la clientèle internationale que cet établissement financier israélien servait à partir de la Suisse et dont les avoirs s'élevaient à quelque CHF 6 milliards. Le personnel employé par la Bank Leumi à Genève et à Zurich – près de 160 personnes – a rejoint Julius Baer. Une année auparavant, Julius Baer avait déjà repris l'activité de gestion de fortune de Merrill Lynch.

Julius Baer reprend les activités de la Bank Leumi en Suisse

Fin août 2013, le Département américain de la justice (Department of Justice, DoJ) et le Conseil fédéral suisse ont publié le programme de règlement du différend fiscal entre les banques suisses et les Etats-Unis. Ce programme permet aux banques de régulariser les situations héritées du passé dans un cadre clairement défini et toutes ont la possibilité d'y recourir, à l'exception de celles qui font l'objet d'enquêtes pénales de la part du DoJ (dites de catégorie 1). On peut escompter une avancée du programme d'ici à la fin 2015, notamment pour les banques dites de catégorie 2 (banques qui doivent partir du principe que les Etats-Unis leur reprochent une violation du droit américain, cherchant à obtenir un Non-Prosecution Agreement dans le cadre du programme et pouvant se voir infliger une amende). Depuis le début du programme jusqu'à fin juillet 2015, 26 banques suisses de catégorie 2 sont parvenues à conclure avec les Etats-Unis un accord mettant un terme au différend fiscal.

Des avancées dans le différend fiscal avec les Etats-Unis

Comme beaucoup d'autres pays, la Suisse a conclu avec les Etats-Unis un traité facilitant la mise en œuvre du FATCA. Cet accord a servi de base à la Loi fédérale sur la mise en œuvre de l'accord FATCA entre la Suisse et les Etats-Unis (Loi FATCA), qui est entrée en vigueur le 30 juin 2014. Si la Suisse n'avait pas mis en œuvre le FATCA, les Etats-Unis auraient prélevé une retenue à la source punitive de 30% sur les revenus provenant de titres américains. L'accord FATCA réduit les charges supportées par

Entrée en vigueur de l'accord FATCA

les banques suisses au titre de sa mise en œuvre. A défaut d'un tel accord en effet, les banques suisses devraient appliquer les dispositions d'exécution très détaillées du ministère américain des finances (US Treasury). Celles-ci prévoient dans certains cas des obligations encore plus strictes que l'accord FATCA, ce qui accroîtrait encore les coûts de mise en œuvre pour les banques. L'accord FATCA avec la Suisse est un accord de modèle 2, en vertu duquel les établissements financiers suisses doivent transmettre directement aux autorités fiscales américaines certaines données de compte, avec l'accord des clients concernés.

Le 8 octobre 2014, le Conseil fédéral a décidé de négocier avec les Etats-Unis le passage à un accord FATCA selon le modèle 1. La différence essentielle par rapport au modèle 2 est que les établissements financiers ne transmettent pas les données directement aux Etats-Unis, mais d'abord à l'Administration fédérale des contributions (AFC) qui les communique ensuite aux autorités fiscales américaines. Ce changement entrera en vigueur au plus tôt en 2018.

La mutation structurelle s'est poursuivie en 2014, de sorte que le nombre de banques a encore décliné par suite de fermetures ou de reprises. Les banques étrangères, en particulier, sont de plus en plus nombreuses à opter pour une réduction de leurs activités internationales de banque offshore exercées à partir de la Suisse, en raison du poids des exigences réglementaires et des coûts de mise en conformité en résultant. Par ailleurs, beaucoup de banques suisses continuent de subir durement l'érosion des marges d'intérêts, ce qui ne fait qu'accélérer la mutation structurelle. La numérisation dans le secteur des prestations de services financiers devrait elle aussi avoir un fort impact sur la réorganisation structurelle des banques et générer de nouvelles contraintes quant aux conditions-cadres. Depuis 2014, on observe un véritable engouement des médias pour cette question et une sensibilisation accrue du secteur financier à «FinTech» (cf. Encadré).

Mutation structurelle et numérisation dans le secteur bancaire

FinTech

Le progrès technologique génère des avantages de coûts et fait émerger de nouvelles prestations de services (p. ex. dans le domaine des canaux de distribution et de communication); il touche tous les secteurs de l'activité bancaire. Parallèlement, il renforce la position des clients et fait évoluer leurs exigences. Sont demandées des prestations transparentes, intuitives et conviviales, avec un accès rapide et sécurisé, personnalisées, compatibles avec d'autres prestations et disponibles sur une plateforme numérique centralisée. Nombre de ces prestations sont développées et proposées à l'heure actuelle par des start-up et des non-banques performantes en termes de coûts. Pour les banques, collaborer avec des entreprises FinTech innovantes se révèle efficace pour mettre en place des structures et des processus numériques qui réduisent les coûts de production tout en améliorant la flexibilité pour de futurs développements. La numérisation devrait aussi avoir pour effet une réorganisation de la chaîne de création de valeur telle qu'elle existait jusqu'ici et une industrialisation du secteur bancaire. La capacité d'identifier et d'organiser les interfaces émergentes entre les phases de production, mais aussi celle de réaliser des économies d'échelle, sera la clé du succès.

Le rapport final du groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers a été publié en décembre 2014. Ce groupe d'experts était chargé par le Conseil fédéral d'analyser les conditions-cadres de la place financière sur la base des fondements actuels et d'en déduire des propositions pour le développement de la stratégie en

Rapport final du groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers

matière de marchés financiers. Le rapport final qu'il a rédigé est un élément important en vue de renforcer encore la compétitivité de la place financière en Suisse et par rapport à l'étranger. S'agissant des banques, il formule notamment comme objectif de structurer efficacement le processus de réglementation, laquelle doit être différenciée selon les besoins. Il souligne par ailleurs que la promotion de la place financière suisse à l'étranger doit faire l'objet d'efforts conjoints entre les banques et la Confédération – sachant que pour la création de valeur et le maintien des emplois bancaires en Suisse, l'accès transfrontalier aux marchés importants revêt une importance cruciale. Le rapport final insiste enfin sur le fait qu'il y a lieu de prévenir les tendances au repli face à l'Europe tout en prenant des mesures pour se positionner sur de nouveaux marchés de croissance.

1.2 Evolutions en 2015

En février 2015, la banque privée Notenstein, une filiale du groupe Raiffeisen, a repris la banque privée La Roche. Cette dernière, qui avait opté pour la forme juridique d'une société anonyme quelques mois auparavant, justifie principalement cette opération par la pression croissante sur les marges résultant des coûts de mise en conformité et de la nécessité de développer ses capacités en matière d'e-banking. Quant à Notenstein, elle entend renforcer son activité clé, la gestion de fortune pour les particuliers, et par là même son positionnement sur le marché. Les deux banques privées emploient au total 800 personnes. La Roche est le deuxième rachat effectué par Notenstein en quelques mois, après celui du portefeuille de Private Banking de la Landesbank Baden-Württemberg annoncé en août 2014. Dans le cadre de cette première opération, Notenstein avait repris une dizaine de collaborateurs à Zurich ainsi que des avoirs de clients à hauteur de CHF 1 milliard.

| [Notenstein reprend La Roche](#)

En mars 2015, l'Union Bancaire Privée (UBP) a repris Coutts International, une filiale de la Royal Bank of Scotland. L'opération a concerné plus de CHF 30 milliards d'actifs sous gestion ainsi que les activités gérées depuis la Suisse, Monaco, Hong Kong, Singapour et le Moyen-Orient. C'est la quatrième acquisition de l'UBP depuis 2011.

| [Union Bancaire Privée reprend Coutts](#)

En décembre 2014, la ZKB a annoncé l'intégration du promoteur de fonds Swisscanto, qui est devenue effective en mars 2015. L'objectif est de regrouper les deux gammes de fonds en une offre globale homogène. L'entité constituée de Swisscanto et la ZKB affiche des actifs sous gestion à hauteur de quelque CHF 82 milliards.

| [ZKB reprend Swisscanto](#)

Après que Bank of America/Merrill Lynch, Morgan Stanley ou encore Lloyds, notamment, ont quitté la Suisse, le troisième établissement bancaire danois par la taille, Jyske Bank, leur a emboîté le pas en mars 2015 en annonçant la cessation de ses activités de Private Banking en Suisse. Celles-ci seront gérées dorénavant depuis Gibraltar et Copenhague.

| [Départ de banques étrangères](#)

Le 15 janvier 2015, la BNS a annoncé sa décision de supprimer le taux de change plancher de CHF 1,20 pour EUR 1. Elle a justifié cette mesure par le creusement des écarts entre les grands espaces monétaires en matière de politique monétaire ainsi que par la dépréciation de l'euro, et donc du franc suisse, par rapport au dollar américain. La BNS reste toutefois active sur le marché des devises. Parallèlement, elle a introduit un taux d'intérêt négatif de -0,75%, que les banques doivent verser sur les avoirs à vue déposés auprès de la BNS. Cela a notamment pour effet d'augmenter les coûts de couverture de taux pour toutes les banques.

| [Suppression du taux plancher EUR/CHF et hausse des taux d'intérêt négatifs par la BNS](#)

Les deux grandes banques suisses sont en train d'adapter leurs structures juridiques afin de pouvoir maintenir les fonctions d'importance systémique en cas de crise, conformément à la réglementation TBTF. Tant Credit Suisse qu'UBS ont opté pour une holding et une société anonyme autonome du type «Suisse SA». En juin 2015, UBS a annoncé la constitution d'UBS Switzerland AG, une filiale à 100% d'UBS SA disposant de sa propre licence bancaire. Cette dernière englobe les domaines Clientèle Entreprises et Clientèle privée suisses ainsi que tous les fonds issus de la gestion de fortune et comptabilisés en Suisse. Les principales adaptations ont concerné les systèmes informatiques et les processus opérationnels. Les travaux de mise en place d'une entité juridique similaire sont en cours chez Credit Suisse, qui est en train d'organiser les structures informatiques et opérationnelles de la future holding.

Changements de forme juridique dans les grandes banques en réponse à la réglementation TBTF

Dès 2017, la Suisse mettra en œuvre l'échange automatique de renseignements en matière fiscale avec l'étranger, conformément à la norme internationale de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Les banques suisses collecteront donc pour la première fois en 2017 des données sur les comptes bancaires et les dépôts de titres de contribuables domiciliés fiscalement dans des Etats partenaires de l'EAR, puis les transmettront en 2018 à l'AFC. Cette dernière communiquera ensuite ces informations aux autorités fiscales compétentes des Etats partenaires. La Suisse et l'Union européenne (UE) ont signé le 27 mai 2015 un accord sur l'introduction de l'EAR. En mars 2015, la Suisse avait déjà signé avec l'Australie une déclaration commune sur le même thème. D'autres accords sont en cours de négociation. Pour que les banques suisses puissent échanger des informations fiscales, il convient de mettre en place les bases juridiques requises. Le 5 juin 2015, le Conseil fédéral a soumis au Parlement ses messages relatifs à la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, d'une part, et aux bases légales nécessaires à l'EAR d'autre part. Parallèlement, dans le cadre de grands projets, les banques suisses travaillent sur l'application pratique de la future norme.

EAR: les banques travaillent d'arrache-pied à la prochaine application de cette norme

Lors de sa session d'été 2015, le Parlement a finalisé le projet de LIMF. La loi devrait entrer en vigueur début 2016. Elle règle de manière uniforme l'organisation et l'exploitation des infrastructures des marchés financiers et fixe des règles de conduite pour le négoce de titres et de dérivés. La LIMF se base sur les normes internationales et constitue une avancée importante vers une infrastructure solide et efficace des marchés financiers ainsi qu'en matière de négoce de dérivés OTC. Elle contribue ainsi à renforcer la stabilité du système. Par rapport à la réglementation européenne, le projet est plus souple et adapté aux besoins de la place financière suisse. La LIMF regroupe des dispositions figurant actuellement dans la Loi sur les bourses, la Loi sur les banques et la Loi sur la banque nationale. Les nouvelles prescriptions en matière de négoce de dérivés OTC s'appuient sur le droit en vigueur aux Etats-Unis et dans l'UE. Jusqu'à présent, les participants au négoce pouvaient échanger directement des dérivés OTC. Désormais, chaque vente devra être compensée par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (obligation de compenser), les opérations sur dérivés devront être déclarées à un référentiel central reconnu (obligation de déclarer) et les dérivés OTC négociés devront être conservés auprès d'un dépositaire central (obligation de conserver).

Adoption de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) par le Parlement

En juillet 2015, le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) a annoncé qu'un accord visant à faciliter l'accès au marché allemand pour les banques suisses était intervenu entre la Suisse et l'autorité allemande de surveillance des marchés financiers (BaFin). Un mémorandum concernant la fourniture de services financiers transfrontaliers avait déjà été signé en 2013 entre les

Clarification concernant l'accès au marché allemand

Ministères des Finances suisse et allemand. Ce mémorandum est désormais mis en œuvre par le biais d'une convention d'exécution entre les deux autorités de surveillance et permet de faciliter l'offre de services bancaires à partir de la Suisse. Les banques suisses souhaitant proposer des prestations de services financiers en Allemagne peuvent dès à présent déposer auprès de la BaFin une demande de dispense dans le cadre d'une procédure simplifiée.

2 Résultat des banques

Sur les 275 banques présentes en Suisse, 246 ont affiché un bénéfice annuel en 2014, pour un montant total de CHF 14,2 milliards (+CHF 2,3 milliards par rapport à 2013). Toutefois, les pertes des établissements déficitaires ont elles aussi fortement augmenté, passant de CHF 1,4 milliard à CHF 6,8 milliards. Les résultats des grandes banques et des banques en mains étrangères ont conditionné dans une large mesure le montant des bénéfices et pertes annuels consolidés. Les impôts versés par les banques se sont élevés à CHF 2,6 milliards (+36,8% par rapport à 2013). Le résultat consolidé a atteint CHF 61,5 milliards en 2014 (+1,2%). Dans les bilans, le résultat des opérations de commissions et prestations de services est le contributeur majeur au résultat des banques à 38,9%, suivi de près par les opérations d'intérêts (38,5% en 2014). La baisse des produits d'intérêts inhérente au contexte de taux bas a été plus que compensée par une baisse encore plus marquée des charges d'intérêts. Le résultat des opérations de négoce s'est inscrit une nouvelle fois en recul (-8,4%), tandis que les autres résultats ordinaires ont progressé (+8,6%). En 2015, les marges d'intérêts devraient rester étriquées, mais le volume important des activités de négoce à la Bourse devrait avoir une incidence favorable sur les opérations de commissions et prestations de services. On anticipe donc globalement une légère hausse du résultat des banques pour l'année en cours.

2.1 Evolutions en 2014

Le résultat consolidé³ se compose du résultat des opérations d'intérêts, du résultat des opérations de commissions et prestations de services, du résultat des opérations de négoce ainsi que des autres résultats ordinaires.

En 2014, il a progressé de 1,2% à CHF 61,5 milliards, contre une progression de 3,1% en 2013. Globalement, l'évolution du résultat apparaît stable.

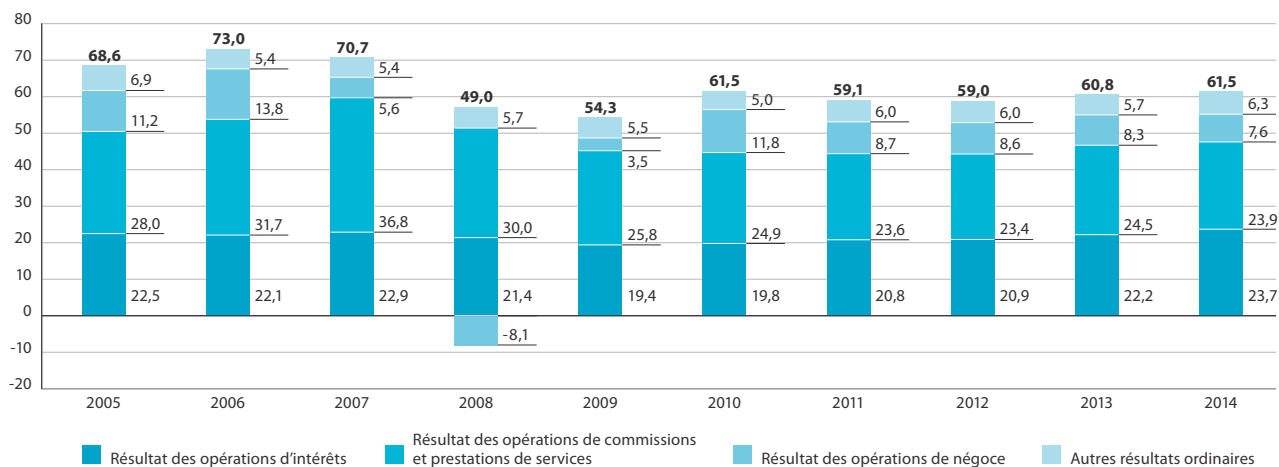
Ralentissement de la hausse du résultat

La pression qui s'exerce sur les opérations d'intérêts va croissant. Dans un contexte de taux bas, les banques sont contraintes de réduire la rémunération des crédits qu'elles octroient. Toutefois, elles sont parvenues ces dernières années à développer les opérations d'intérêts en compensant l'érosion des marges par une hausse du volume de crédit. Compte tenu du bas niveau des taux, la demande d'hypothèques a été forte.

³ Sur la base des données de la BNS concernant les comptes individuels statutaires des banques (maisons mères). Les comptes individuels statutaires intègrent les opérations des sièges situés en Suisse ainsi que des filiales suisses et étrangères juridiquement non indépendantes. Ils peuvent différer des rapports d'activité publiés, car ceux-ci intègrent les filiales juridiquement indépendantes (notamment dans le cas des grandes banques).

Résultat par domaines d'activité

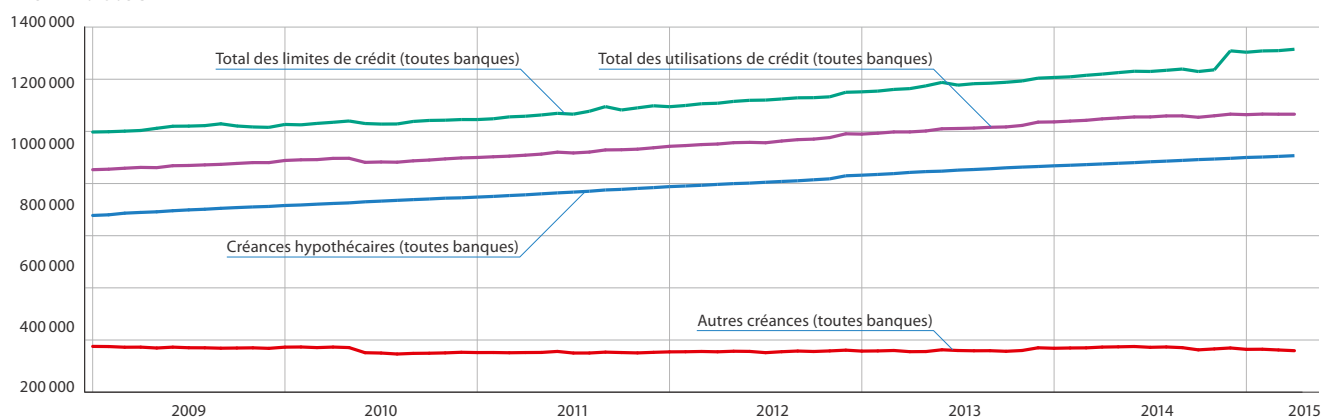
en milliards de CHF



Source: BNS

Crédits en Suisse

en millions de CHF



Source: BNS

Le résultat des opérations de commissions et prestations de services reste la composante majeure du résultat des banques en Suisse, à 38,9%. Il a toutefois légèrement baissé en 2014 (-2,4%) pour s'établir à CHF 23,9 milliards. Ce fléchissement s'inscrit dans la tendance observée depuis 2007, à l'exception de l'année 2013, et s'explique par le recul des produits des commissions issues des opérations sur titres et opérations de placement. Ces derniers sont passés de CHF 23 milliards à CHF 22,2 milliards en raison de la faible volatilité sur les marchés d'actions. Parallèlement, les commissions issues des opérations de crédit sont restées stables et celles issues des autres prestations de services se sont inscrites en légère hausse (+CHF 208 millions à CHF 4,4 milliards). Les charges de commissions et prestations de services sont restées inchangées à CHF 4,8 milliards.

Nouvelle baisse pour le résultat des opérations de commissions et prestations de services

Le résultat des opérations d'intérêts est sur une trajectoire ascendante depuis 2010. En 2014, il constitue la deuxième composante la plus importante du résultat des banques à 38,5%. Malgré la faiblesse des taux, les banques sont parvenues à le faire progresser: il est passé de

Hausse du résultat des opérations d'intérêts grâce à des charges d'intérêts en baisse

CHF 22,2 milliards en 2013 à CHF 23,7 milliards en 2014 (+6,8%). Les produits d'intérêts ont reculé, mais les charges d'intérêts ont baissé davantage encore, d'où un solde positif. Les produits d'intérêts et d'escomptes ainsi que les produits d'intérêts et de dividendes issus des placements financiers ont en effet perdu respectivement CHF 0,5 milliard et CHF 0,3 milliard, tandis que les charges d'intérêts se sont réduites de CHF 2 milliards. Seuls les produits d'intérêts et de dividendes issus des portefeuilles de négoce ont progressé (+CHF 0,3 milliard).

Le résultat des opérations de négoce s'est inscrit en baisse pour la quatrième fois consécutive en 2014 et représente désormais 12,4% du résultat des banques. On entend ici par «opérations de négoce» le négoce de placements sur le marché monétaire, de devises, de métaux précieux, de titres et d'instruments dérivés. Il s'agit à la fois des opérations pour la clientèle et des opérations pour compte propre des banques, celles-ci ayant toutefois été réduites en raison des exigences accrues en matière de fonds propres pour les actifs pondérés en fonction du risque. Par rapport à 2013, le résultat des opérations de négoce a reculé de CHF 0,7 milliard, soit -8,4%, en raison notamment de la faible volatilité sur les marchés d'actions.

Nouvelle baisse du résultat des opérations de négoce

La part des autres résultats ordinaires dans le résultat des banques s'est accrue en 2014, passant de 8,8% à 10,2%. Les autres résultats ordinaires (qui intègrent notamment les produits des participations, le résultat des immeubles et le résultat des aliénations d'immobilisations financières) se sont inscrits en hausse de CHF 0,5 milliard par rapport à 2013, à CHF 6,3 milliards (+8,6%).

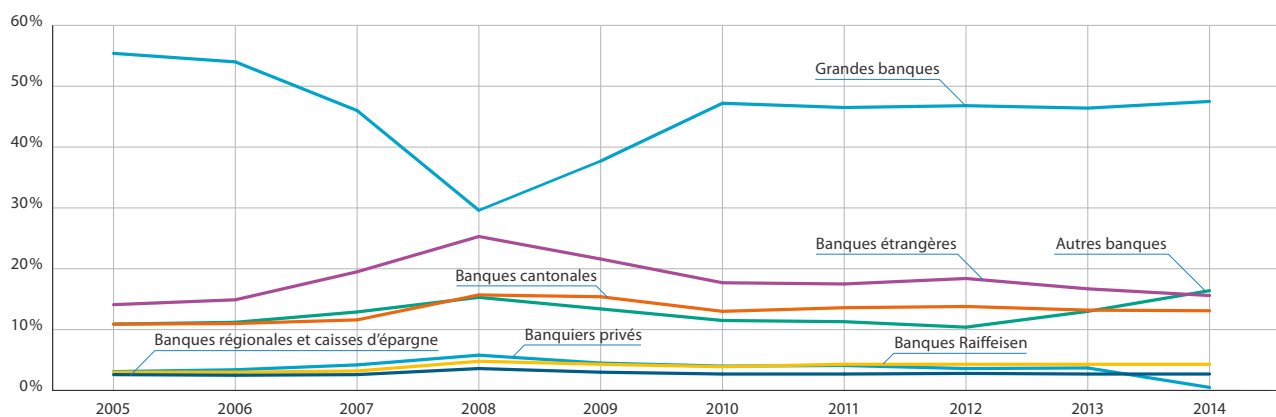
Hausse des autres résultats ordinaires

La contribution des groupes de banques au résultat a quelque peu évolué en 2014, en raison surtout des changements de forme juridique opérés par quelques banques privées. Sans cette nouvelle répartition entre les groupes «banquiers privés» et «autres banques», la situation serait comparable à celle de 2013. Le transfert des quatre banques privées Pictet, Lombard Odier, Mirabaud et La Roche dans le groupe «autres banques» a ramené à 0,5% (2013: 3,7%) la contribution des banques privées au résultat des banques. En contrepartie, la contribution des «autres banques» est désormais de 16,4% (2013: 13%). Elle avait déjà augmenté en 2013 avec l'intégration de PostFinance. Les grandes banques ont contribué au résultat à hauteur de 47,5%, les banques cantonales à hauteur de 13,1%, les banques Raiffeisen à hauteur de 4,3% et les banques régionales et caisses d'épargne à hauteur de 2,7%. La contribution des banques étrangères est passée de 16,7% à 15,6%, ce qui s'explique par la cessation d'activité de deux banques étrangères en 2014.

Contribution des groupes de banques au résultat

Graphique 4

Résultat par groupes de banques



Source: BNS

Le bénéfice brut généré par l'activité des banques en Suisse a augmenté de 7,7% en 2014 pour s'établir à CHF 21 milliards (2013: CHF 19,5 milliards). Les banques ont versé CHF 2,6 milliards aux caisses de l'Etat au titre des impôts sur le revenu et le bénéfice, soit 36,8% de plus qu'en 2013 (CHF 1,9 milliard). Cette forte hausse résulte du fait que l'exercice a été bon pour les grandes banques, dont les impôts ont dès lors plus que doublé (2013: CHF 523 millions; 2014: CHF 1 119 millions).

Forte hausse des impôts sur le bénéfice

En 2014, sur les 275 banques présentes en Suisse, 246 ont affiché un bénéfice annuel⁴ et 29 une perte annuelle. En 2013, 235 banques sur 283 étaient en zone bénéficiaire. La part des banques bénéficiaires est donc passée de 83% à 89,5%. Le total des bénéfices annuels s'est inscrit en hausse de CHF 2,3 milliards à CHF 14,2 milliards. Le total des pertes annuelles a certes progressé quant à lui de CHF 5,4 milliards à CHF 6,8 milliards (2013: 1,4 milliard), mais le solde bénéficiaire consolidé n'en est pas moins resté positif à CHF 7,4 milliards (2013: CHF 10,5 milliards). Les bénéfices annuels ont été largement conditionnés par l'une des grandes banques, dont les résultats extraordinaires ont surtout augmenté en raison de la dissolution des correctifs de valeurs et des provisions. La hausse des dépenses du poste «Correctifs de valeurs, provisions et pertes» a pour sa part pesé sur les pertes annuelles qui ont notamment été réalisées par les banques en mains étrangères et l'autre grande banque.

Hausse des bénéfices annuels consolidés

2.2 Evolutions en 2015

Au premier semestre 2015, on observe un fort regain d'activité boursière. Le volume des transactions à la Bourse suisse a fait un bond, augmentant de 30,9% par rapport au premier semestre 2014. Les actions ont enregistré la plus forte croissance (+34,3%), suivies des obligations (+27,7%), des produits structurés (+18,8%) et des fonds de placement (+12,1%). L'intense activité de négoce aura un effet positif sur le résultat des opérations de commissions et prestations de services.

Forte activité de négoce sur les marchés des valeurs au premier semestre

La suppression du taux plancher EUR/CHF, intervenue en janvier 2015, présente à la fois des avantages et des inconvénients pour les banques. D'une manière générale, toutes les banques subissent des pertes de cours sur les valeurs en dépôt en monnaies étrangères, ce qui a des effets négatifs sur le volume des actifs sous gestion en francs suisses et donc sur les produits des commissions. En outre, les banques qui exportent leurs prestations et qui comptabilisent leurs coûts en francs suisses, mais leurs revenus en monnaies étrangères, sont confrontées à un «décalage monétaire». Toutefois, l'appréciation du franc suisse après la suppression du taux plancher est aussi le signe d'une monnaie forte, d'une grande confiance dans l'économie suisse et d'une place financière solide. La suppression du taux plancher a en outre un effet positif sur les commissions issues du négoce de titres, de devises et de métaux précieux, sans oublier le besoin de couverture des risques de change de la part de la clientèle Entreprises. Dans un premier temps, l'annonce surprise de la suppression du taux plancher a déclenché une forte inquiétude sur les marchés d'actions, qui s'est répercutée sur les cours des trois plus grandes banques suisses cotées. Le 15 janvier 2015, les actions UBS, Credit Suisse et Julius Baer ont perdu respectivement 12%, 17% et 18%. Elles se sont rétablies depuis lors.

Impacts de la suppression du taux plancher EUR/CHF sur les banques

⁴ Le bénéfice annuel se calcule en déduisant du bénéfice brut les «amortissements sur l'actif immobilisé», les «correctifs de valeur, provisions et pertes», les «charges exceptionnelles» et les «impôts» et en y ajoutant le «résultat exceptionnel».

Le 22 janvier 2015, en même temps que la suppression du taux de change plancher de CHF 1,20 pour EUR 1, et afin de réduire la pression sur le CHF, l'intérêt prélevé sur la part des avoirs en comptes de virement détenus auprès de la BNS qui excède le montant exonéré a été abaissé de 0,5 points

Augmentation des taux négatifs sur les comptes de virement détenus auprès de la BNS

de pourcentage à -0,75%. La limite d'exonération est fixée pour chaque banque à vingt fois le montant des réserves minimales que celle-ci doit détenir auprès de la BNS. A fin décembre 2014, le ratio de couverture des réserves minimales était de 12,6 pour les grandes banques et de 16,7 pour les banques cantonales – soit en-deçà de la limite d'exonération. Pour les autres établissements financiers soumis à l'obligation de détenir des réserves minimales auprès de la BNS, le ratio était nettement supérieur, à 32,9. Bien que certains de ces établissements soient déjà fortement impactés par les taux négatifs, les prescriptions réglementaires devraient entraîner en 2015, pour la grande majorité d'entre eux, une augmentation du ratio de couverture des réserves minimales et donc des coûts. Depuis que la BNS a pris sa décision, l'évolution des taux est de plus clairement négative, d'où notamment une hausse des coûts de couverture pour toutes les banques. En outre, les banques non spécialisées dans les opérations de placement et de crédit en Suisse, comme par exemple les établissements de gestion de fortune, sont particulièrement affectées par le taux négatif. Quant aux autres banques, en particulier celles spécialisées dans les opérations d'intérêts, l'impact des coûts indirects les touche de plein fouet. En effet, les taux négatifs ne sont pas répercutés directement sur les clients car les banques, craignant des phénomènes de retraits en cascade et de thésaurisation, préfèrent assumer elles-mêmes les coûts. Afin de contrecarrer l'érosion des marges dans les opérations d'intérêts, beaucoup de banques ont relevé leurs taux hypothécaires à long terme au cours du premier semestre 2015. Dans le domaine hypothécaire, elles subissent une pression supplémentaire dans la mesure où des opérateurs extérieurs au secteur bancaire, par exemple des compagnies d'assurance, proposent des crédits à des taux compétitifs. Le taux négatif n'a pas eu d'effets sensibles sur l'octroi de crédit par les banques au premier semestre 2015. Il est peu probable que l'on revienne en zone positive à brève échéance.

Enfin, les pertes de change et le manque à gagner induit par les taux ne laissent pas présager une forte hausse du résultat des banques en 2015.

3 Opérations au bilan

Le total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse s'est inscrit en hausse en 2014, passant de CHF 2 849,2 milliards à CHF 3 041,7 milliards. Cela s'explique principalement par la hausse de CHF 138 milliards du total des bilans des grandes banques, grâce à un fort développement des activités à l'étranger. Les créances hypothécaires sont restées en 2014 le poste d'actif le plus important, avec une part de 30%. Les liquidités s'élevaient en fin d'année 2014 à CHF 425,9 milliards, alors qu'elles étaient encore de CHF 17,3 milliards en 2005. Les interventions de la BNS pour défendre le taux plancher EUR/CHF apparaissent en filigrane lorsqu'on examine de près l'évolution de la composition des actifs entre 2005 et 2014. Les comptes de virement des banques constituent un indice pour savoir si la BNS intervient sur le marché des devises, et dans quelle mesure. En 2014, leur hausse n'a plus été aussi forte que les années précédentes. Une analyse de la composition des passifs sur la période précitée (2005-2014) fait apparaître un tassement de la tendance des clients à procéder à des arbitrages motivés par les taux d'intérêt et à privilégier les placements à vue sur les placements à terme.

Si l'octroi de crédit s'est fortement réduit à l'étranger pendant la crise financière et économique, les banques en Suisse ont soutenu l'économie nationale en l'alimentant en crédits sans discontinuer. Le volume total de l'encours de crédit national s'élevait en 2014 à CHF 1 066,1 milliards, ce qui correspond à une hausse de 3% par rapport à 2013. La croissance des créances hypothécaires suisses a perdu de sa dynamique sur les cinq premiers mois de l'année 2015 (+1,2%). Cela laisse présager un nouveau ralentissement de la croissance en 2015.

3.1 Evolutions en 2014

3.1.1 Evolution des bilans

Le total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse s'est inscrit en hausse de CHF 192,6 milliards en 2014 pour atteindre CHF 3 041,7 milliards (+6,8%). Cela résulte principalement de la hausse des avoirs de crédit des grandes banques à l'étranger, qui s'est traduite par une hausse du total des bilans de CHF 138 milliards pour ces mêmes grandes banques. Les banques en mains étrangères ainsi que la plupart des banques à vocation nationale ont elles aussi contribué à cette évolution.

Hausse du total des bilans grâce au développement des activités à l'étranger

Entre 2008 et 2013, le total consolidé des bilans des grandes banques n'a cessé de décroître d'année en année (-29,9% au total), sauf en 2010. Cette tendance a perduré en 2013 (-3,1%) avant de s'inverser en 2014 (+10,4%) – une hausse qui résulte pour l'essentiel de positions à l'étranger.

Inversion de tendance pour les bilans des grandes banques

Les banques cantonales, banques Raiffeisen, banques régionales et caisses d'épargne, à vocation principalement nationale, ont affiché elles aussi un total des bilans en hausse en 2014. Le total consolidé des bilans des banques Raiffeisen a progressé de 7% par rapport à 2013, celui des banques cantonales de 5,5% et celui des banques régionales et caisses d'épargne de 2,4%. Dans ces groupes de banques, le moteur de la hausse a été notamment la croissance des créances hypothécaires, même si elle s'est inscrite en retrait par rapport à l'année précédente.

Hausse du total des bilans pour les banques cantonales, les banques Raiffeisen ainsi que les banques régionales et caisses d'épargne

En 2014, les banques étrangères ont vu le total de leurs bilans baisser de CHF 3,9 milliards à CHF 353,5 milliards, ce qui correspond à une réduction de 1,1%. Si le total des bilans des banques en mains étrangères a augmenté de CHF 15,5 milliards, porté principalement par le développement des positions à l'étranger, celui des filiales de banques étrangères a enregistré un recul de CHF 19,4 milliards. Les banquiers privés ont été le deuxième groupe de banques à afficher un bilan contracté en 2014, avec une réduction de CHF 58,2 milliards à CHF 7,4 milliards (-88,7%). Cela s'explique par le transfert de quatre banques privées dans le groupe «autres banques», lequel a dès lors enregistré une forte hausse du total des bilans par rapport à l'année précédente (+22,8%).

Recul du total des bilans des banques étrangères et des banquiers privés

En 2014, les créances hypothécaires suisses et étrangères ont augmenté de 3,9% par rapport à 2013, à CHF 918,5 milliards. Elles sont ainsi restées le poste d'actif le plus important des banques en Suisse, avec une part de 30% environ.

Les créances hypothécaires restent le poste d'actif le plus important

Total des bilans par groupes de banques

	Nombre d'établissements		Total des bilans (en milliards de CHF)		Evolution du total des bilans	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Banques cantonales	24	24	495,6	522,6	2,8%	5,5%
Grandes banques	2	2	1 322,3	1 460,2	-3,1%	10,4%
Banques régionales et caisses d'épargne	64	63	106,4	109,0	2,0%	2,4%
Banques Raiffeisen	1	1	173,6	185,7	5,4%	7,0%
Banques étrangères	120	118	357,4	353,5	-12,0%	-1,1%
Banquiers privés	11	7	65,6	7,4	6,3%	-88,7%
Autres banques	61	60	328,3	403,3	68,8%	22,8%
dont banques de gestion de fortune	47	47	140,0	206,7	11,7%	47,7%
Total	283	275	2 849,2	3 041,7	2,6%	6,8%

Source: BNS

Les (autres) créances sur la clientèle, qui constituent le deuxième poste d'actif en volume, se sont également inscrites en hausse et représentent désormais 21,5% du total des actifs. En 2014, elles ont augmenté de CHF 88,2 milliards à CHF 652,9 milliards (+15,6%). Cette forte progression s'explique par le développement des crédits octroyés à l'étranger, notamment à des entreprises, qui ont augmenté de CHF 92,2 milliards à CHF 481,3 milliards (+23,7%). Les créances sur l'étranger en dollars américains ont caracolé en tête, en raison principalement de l'appréciation du billet vert (CHF /USD +11,1%). Les principales bénéficiaires de cette expansion à l'étranger ont été les grandes banques (+CHF 76,8 milliards à CHF 357,8 milliards) et les banques en mains étrangères (+CHF 6,4 milliards à CHF 74,1 milliards). En 2014, les créances sur les banques ont diminué de CHF 13,8 milliards à CHF 447,6 milliards (-3%).

Augmentation des autres créances sur la clientèle

Les liquidités ont augmenté de CHF 26,5 milliards à CHF 425,9 milliards (+6,7%). Cela s'explique principalement par la hausse des liquidités détenues à l'étranger, le plus souvent sous forme d'avoirs à vue auprès de banques centrales étrangères. Le poste relativement modeste des créances résultant de papiers monétaires a enregistré en 2014 une baisse notable de CHF 9,6 milliards, à CHF 29,2 milliards. Depuis 2010, ce poste d'actif s'est réduit de plus des trois quarts (-79,6%), ce qui résulte notamment de la forte décreue des volumes de papiers d'émetteurs étrangers – elle-même consécutive au niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt.

Hausse des liquidités

Des changements notables sont intervenus dans la composition des actifs entre 2005 et 2014, notamment une augmentation spectaculaire des liquidités. Alors qu'elles s'élevaient en 2005 à CHF 17,3 milliards, elles atteignent à fin 2014 CHF 425,9 milliards. Cela s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les interventions de la BNS pour lutter contre le franc fort ont été déterminantes. Lorsqu'elle vend des devises étrangères, la BNS crédite la contrepartie en francs suisses sur les comptes de virement des contreparties. D'autre part, pendant la crise financière et lorsque des problèmes sont venus perturber le marché interbancaire, le niveau élevé des liquidités a joué le rôle nécessaire d'amortisseur. Par ailleurs, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt, les coûts d'opportunité liés à la détention de liquidités étaient relativement réduits, de sorte que les banques ont déposé beaucoup de liquidités en comptes de virement auprès de la BNS.

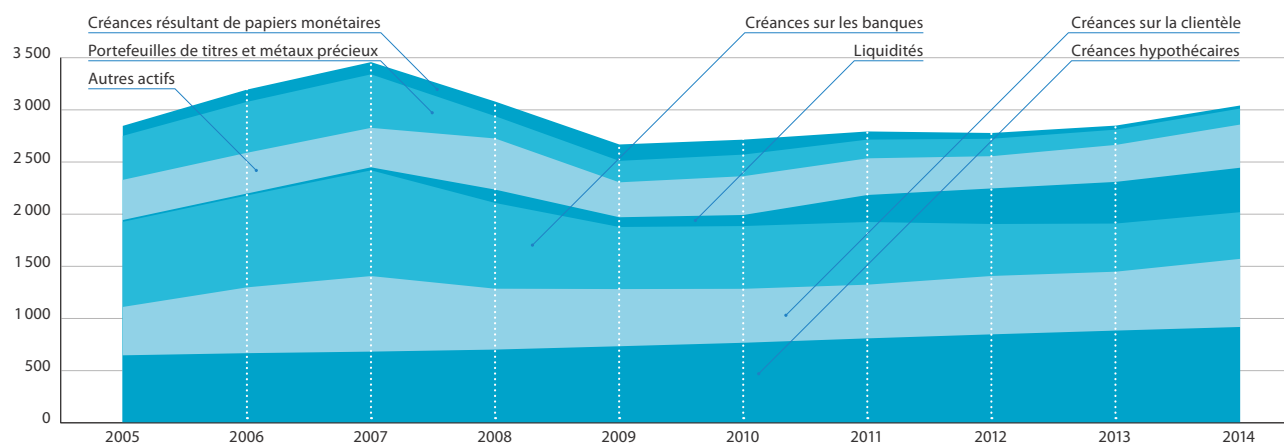
Profonde évolution de la composition des actifs depuis 2005

Les banques ont porté leurs actifs en comptes de virement auprès de la BNS d'environ CHF 40 milliards en 2010 à CHF 302 milliards en 2013. En 2014, ils ont affiché une hausse de 2,2% à CHF 309,1 milliards, en net ralentissement par rapport aux années précédentes (2012: +54,2%; 2013: +12,4%). Par ailleurs, la BNS n'a plus renouvelé certaines pensions de titres (repos)⁵ ni certains bons (SNB Bills)⁶ arrivant à échéance et elle a racheté des bons en circulation jusqu'à atteindre le niveau visé en comptes de virement. Enfin, en raison des incertitudes économiques pendant la crise financière, les banques ont stocké de plus en plus leurs excédents de liquidités auprès de la BNS, même si les avoirs déposés n'étaient que très faiblement rémunérés. Les créances hypothécaires suisses et étrangères se sont aussi inscrites en hausse constante entre 2005 et 2014 (+42%, de CHF 646,8 milliards à CHF 918,6 milliards). Leur part dans le total des actifs est ainsi passée de 24% à 30% aujourd'hui. Cela s'explique notamment par la persistance des taux bas et la forte demande immobilière. Quant aux créances sur les banques, elles représentaient 29% du total des actifs en 2005. En 2014, ce chiffre n'était plus que de 14,7% (2005: CHF 816 milliards; 2014: CHF 447,6 milliards). Cela tient surtout au fait que les banques ont volontairement réduit leurs bilans (*deleveraging*) en réduisant les liens d'interdépendance avec d'autres banques. Par le passé, cette réduction résultait principalement du fonctionnement poussif du marché interbancaire. Sur la même période (2005–2014), les portefeuilles de titres et stocks de métaux précieux ont enregistré une baisse de 63,6% (2005: CHF 422 milliards; 2014: CHF 153,6 milliards). Leur part dans le total des actifs est tombée de 14,8% à 5%. Cette diminution constante reflète la volonté stratégique résolue des banques d'alléger leurs bilans et de réduire leurs actifs pondérés des risques.

Graphique 6

Composition des actifs

en milliards de CHF



Source: BNS

Les actifs consolidés de la clientèle, qui comprennent les dépôts sous forme d'épargne et de placements, les dépôts à vue et les dépôts à terme, se sont une nouvelle fois inscrits en hausse en 2014 (+5,7%). Les engagements à vue envers la clientèle – le principal poste de passif, avec une part de 29% – ont augmenté de 5,6% à CHF 873,5 milliards. Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements se sont inscrits en hausse également (+6,2%), de même que les dépôts à terme (+4,4%) ainsi que les emprunts et lettres de gage (+15,9%). La BNS privilégiant avec persistance une politique de taux bas, certaines banques ont réduit la rémunération des

Passifs: hausse des actifs de la clientèle en 2014

- ⁵ Dans une pension de titres, celui qui a besoin de liquidités – l'emprunteur – vend des titres au prêteur et s'engage simultanément à racheter, à une date ultérieure, une quantité équivalente de titres de même catégorie. Les pensions de titres sont un important instrument de politique monétaire de la BNS, permettant à celle-ci de gérer les liquidités sur le marché monétaire.
- ⁶ Titres de créance émis par la BNS et assortis d'une durée allant jusqu'à un an. Depuis 2007, les bons de la BNS font partie des instruments de politique monétaire et servent à résorber des liquidités dans le cadre de la gestion des avoirs en comptes de virement.

comptes d'épargne de leurs clients, qui dès lors se sont tournés à nouveau vers les dépôts à terme, les emprunts ou les lettres de gage en complément aux dépôts d'épargne. Les emprunts obligataires, les emprunts à option et les emprunts convertibles ont enregistré une croissance particulièrement forte (+19,2%). Les engagements envers les banques sont restés sur la tendance que l'on observe depuis des années et ont baissé de 3,2% à CHF 421,2 milliards.

Les engagements envers les banques, qui en 2005 constituaient encore le principal poste de passif à 28,6%, ont augmenté depuis lors de 48,2% pour s'établir en 2014 à CHF 421,2 milliards. Cela montre que les liens d'interdépendance entre les banques, notamment en Suisse, se sont relâchés.

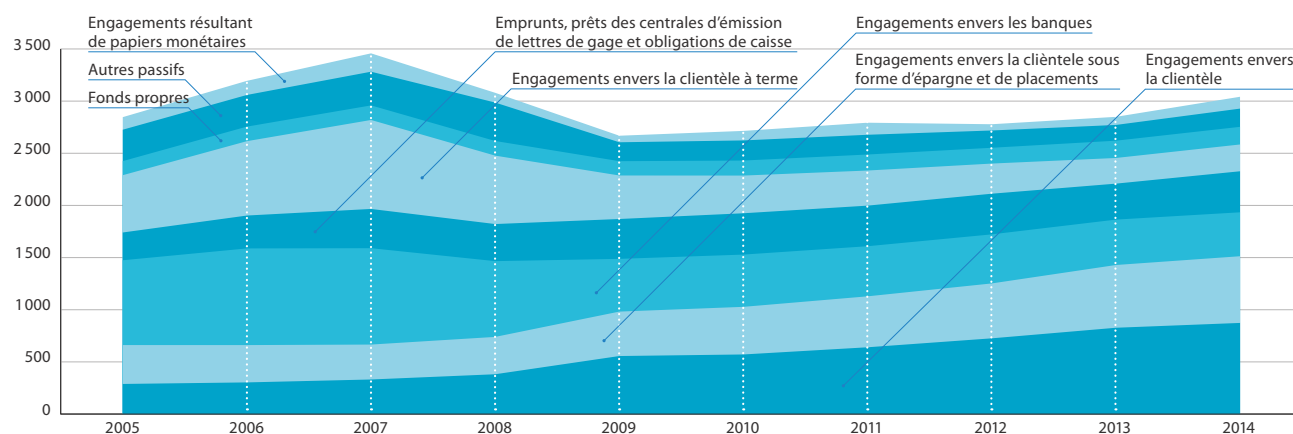
Le graphique 7 illustre les arbitrages sur les dépôts à terme en faveur de dépôts à vue, motivés par la faiblesse des taux d'intérêt. Entre 2005 et 2014, les dépôts à vue ont ainsi augmenté de CHF 288,5 milliards, à CHF 873,5 milliards. Leur part dans le total des passifs est passée de 10% à 29%, faisant d'eux le principal poste de passif à fin 2014. Parallèlement, la part des dépôts à terme a reculé de 17% à 8,4%. Ce recul s'est poursuivi en 2014 (-2,8%), mais de façon moins marquée que les années précédentes.

Composition des passifs au fil du temps: ralentissement de la tendance aux arbitrages motivés par les taux d'intérêt

Graphique 7

Composition des passifs

en milliards de CHF



Source: BNS

3.1.2 Evolution des opérations de crédit en Suisse

Les opérations de crédit des banques sont un facteur important pour le développement économique de la Suisse. Si, pendant la récente crise financière et économique, l'octroi de crédit a été fortement réduit dans certains pays européens comme la France et la Grande-Bretagne, tel n'a pas été le cas en Suisse, où les banques ont soutenu l'économie nationale en maintenant un volume de crédit suffisant.

Octroi de crédit intact y compris pendant la crise financière

Le volume total de l'encours de crédit national s'élevait en 2014 à CHF 1 072,5 milliards, dont CHF 171,6 milliards provenant de créances sur la clientèle gagées et de créances sur la clientèle en blanc (entreprises, corporations de droit public et crédits à la consommation) et CHF 900,9 milliards provenant de créances hypothécaires. Comme le montre le graphique 8, la croissance constante du volume de crédit national au cours des dernières années est principalement due aux crédits hypothécaires. L'encours des crédits non couverts, qui présentent une forte volatilité, a diminué de

Hausse du volume de crédit national

6,8% en 2014. Le volume total de l'encours de crédit national s'est inscrit en hausse de 2,6% par rapport à 2013. La croissance des crédits hypothécaires nationaux a été moindre qu'au cours des deux années précédentes, à 3,6% (2012: 4,6%; 2013: 4,2%).

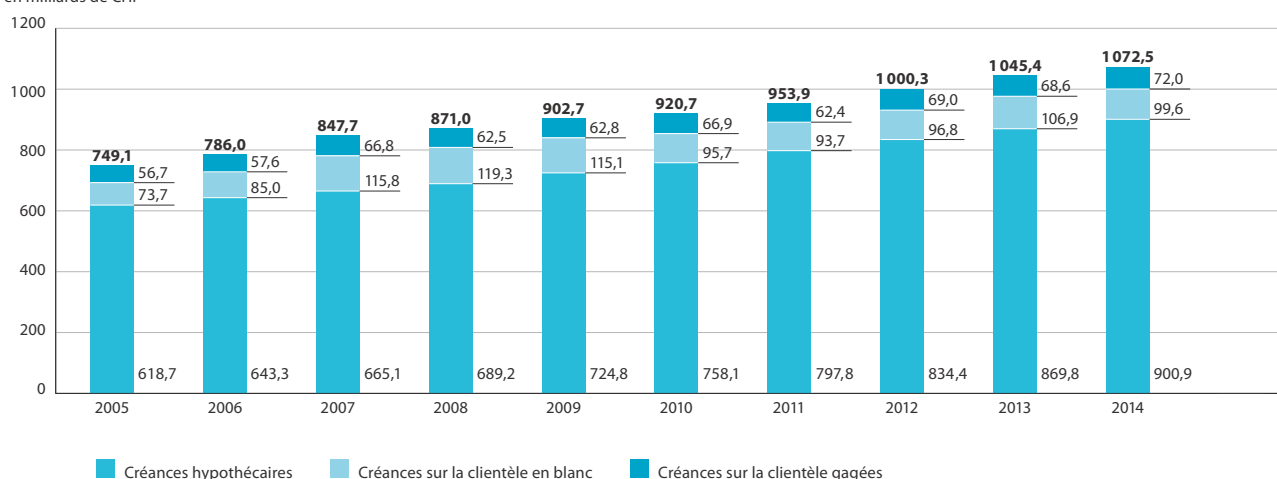
Ces dernières années, les banques ont révisé à plusieurs reprises leur autorégulation en matière de crédit hypothécaire. Les Directives révisées de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2014. Cette révision entend principalement renforcer les exigences en matière d'amortissement et préciser la notion de fonds propres. Désormais, la dette hypothécaire doit être ramenée aux deux tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble en l'espace de 15 ans maximum. Par ailleurs, les revenus du conjoint peuvent uniquement être pris en compte lorsqu'on est en présence de débiteurs solidaires et, pour l'évaluation de biens immobiliers, il convient d'appliquer le principe de la valeur la plus basse.⁷ La version révisée des Directives dispose enfin que les preneurs d'hypothèque doivent apporter une part de fonds propres correspondant au minimum à 10% de la valeur de nantissement et ne provenant pas de l'avoir du 2^e pilier. Ces mesures visent à favoriser une accalmie sur le marché immobilier ainsi que sur le marché du crédit hypothécaire.

Révision du standard prudentiel minimal en matière de crédit hypothécaire

Graphique 8

Volume de crédit national

en milliards de CHF



Source: BNS

L'encours total des crédits hypothécaires a augmenté de 3,9% en 2014, à CHF 918,5 milliards. L'essentiel de ce montant (CHF 900,9 milliards) concerne des clients suisses. Sur cet encours national, 75% sont des créances hypothécaires consenties aux ménages.⁸ La persistance des taux d'intérêt bas contribue au fait que les créances hypothécaires suisses restent orientées à la hausse (+3,6%), même si l'on a observé en 2014 un tassement par rapport à l'année précédente. Les mesures prises en Suisse, notamment l'autorégulation plus stricte évoquée ci-avant, ont contribué à un atterrissage en douceur du marché hypothécaire. La part des crédits hypothécaires à taux fixe dans les crédits hypothécaires consentis s'élevait en 2014 à 86,6%. Le taux d'intérêt moyen applicable aux créances hypothécaires nationales a baissé une nouvelle fois en 2014, passant de 2,02% à 1,89%.

Trois quarts des créances hypothécaires consenties aux ménages en 2014

⁷ ASB (2014).

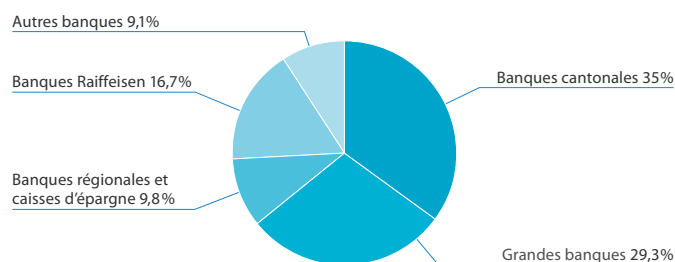
⁸ Selon le Bulletin mensuel de statistiques bancaires de la BNS. La méthode de comptabilisation étant différente, il n'est pas possible de procéder à une répartition précise.

A fin 2014, les banques cantonales drainaient un peu plus du tiers du volume de crédit hypothécaire national. Elles étaient suivies des deux grandes banques, à 29,3% (cf. graphique 9). Au cours des dernières années, ce sont surtout les banques Raiffeisen et les «autres banques» qui ont conforté leurs positions sur le marché national du crédit hypothécaire, tandis que les grandes banques, mais aussi les banques régionales et caisses d'épargne, enregistraient une croissance moins forte.

Banques cantonales: la part du lion sur le marché hypothécaire suisse

Graphique 9

Répartition du marché national du crédit hypothécaire



Source: BNS

En termes de catégories de nantissement, la part des créances hypothécaires suisses de premier rang s'est établie à 91,6% en 2014. La catégorie de nantissement «premier rang» comprend les créances hypothécaires jusqu'à deux tiers de la valeur vénale de l'immeuble concerné. En 2013, ce chiffre était de 91,5%. On n'observe pas de différences significatives selon les groupes de banques. La forte proportion de crédits hypothécaires de premier rang souligne la prudence avec laquelle sont octroyés ces crédits.

Les crédits hypothécaires de premier rang nettement en tête

Les crédits à la consommation restent d'importance mineure en Suisse. A fin 2014, 546 883 crédits à la consommation étaient en cours, pour un volume de CHF 7,3 milliards. Cela correspond à une baisse de 1% par rapport à 2013.

Baisse de la demande de crédits à la consommation

3.2 Evolutions en 2015

Sur les cinq premiers mois de l'année 2015, le total consolidé des bilans de toutes les banques en Suisse a nettement progressé, affichant une hausse de 3,3% à CHF 3 233,4 milliards.⁹ Les créances hypothécaires, principal poste d'actif, sont restées sur la même lancée qu'en 2014 au cours des quatre premiers mois de 2015: elles se sont inscrites en hausse de 1,2% à CHF 939,8 milliards. Les autres créances sur la clientèle ont enregistré un recul de 2,7% au premier trimestre 2015. Les liquidités ont augmenté de 6,2% et les créances résultant de papiers monétaires ont baissé de 14,5%. Les créances sur les banques, en baisse en 2014, ont en revanche fortement progressé au premier trimestre 2015 (+12%). Cela s'explique sans doute par le fait que lorsque leurs liquidités dépassent la limite d'exonération en vigueur depuis janvier 2015, certaines banques d'affaires transfèrent l'excédent à des banques qui n'atteignent pas cette limite – contre rémunération.

Hausse du total des bilans

⁹ Les données concernant l'année en cours reposent sur le Bulletin mensuel de statistiques économiques de la BNS. Celui-ci ne prend pas en compte toutes les banques en Suisse mais intègre en revanche les banques liechtensteinoises, qui font partie de la zone monétaire du franc suisse. Les données indiquées ici ne sont donc pas identiques à celles arrêtées fin 2014, qui reposaient sur la publication de la BNS intitulée «Les banques suisses» et donc sur des enquêtes exhaustives.

Du côté des passifs, après une longue période de tendance baissière, les dépôts à terme des engagements envers les banques ont retrouvé le chemin de la croissance, passant de CHF 334 milliards à CHF 425 milliards (+27,3%). Les emprunts et lettres de gage ont légèrement progressé au premier trimestre 2015 (+2,2%), tandis que les obligations de caisse s'inscrivaient en recul de 3,2 points de pourcentage.

Inversion de tendance pour les créances sur les banques

Sur les cinq premiers mois de l'année 2015, le volume total de l'encours de crédit national s'est inscrit en hausse de 0,4%. Les créances sur la clientèle gagées et les créances sur la clientèle en blanc ont baissé respectivement de 4,2% et 3,7% au premier trimestre 2015.

Faible dynamique persistante en matière de crédit hypothécaire

Outre les mesures d'autorégulation plus strictes prises par les banques (cf. chapitre 3.1.2), la décision de la BNS de fortement baisser ses taux directeurs pèse sur l'activité hypothécaire des banques. D'une part, au premier semestre 2015, elles ont relevé leurs taux hypothécaires à long terme en raison notamment d'un besoin accru de couverture, ce qui devrait faire baisser la demande. D'autre part, il est probable qu'elles se montreront plus réticentes à octroyer des hypothèques longues à taux fixe, ce qui restreint l'offre.

Impact de la décision de la BNS sur l'activité hypothécaire des banques

4 Gestion de fortune

Au total, les actifs sous gestion dans les banques en Suisse s'établissaient fin 2014 à CHF 6 656 milliards. Cela correspond à une augmentation de CHF 518 milliards par rapport à 2013, due principalement à une croissance des portefeuilles de titres, des engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements ainsi que de dépôts à terme. La part des actifs de clients étrangers dans les actifs sous gestion en Suisse (51,1%) se situe à un niveau équivalent à celui de 2013.

Actifs sous gestion à hauteur de CHF 6 656 milliards

En 2014, les portefeuilles de titres détenus en dépôt pour le compte de clients se sont inscrits en nette hausse par rapport à 2013: ils ont progressé de 9,2% à CHF 5 644,9 milliards, sous l'impulsion, comme l'année dernière, de la remontée des cours de la Bourse. Le Swiss Market Index (SMI), par exemple, a grimpé de 9,7% en 2014.

Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements se sont accrus, passant de CHF 601,7 milliards à CHF 639,5 milliards (+6,3%). Les dépôts fiduciaires, investis principalement sur le marché monétaire, sont restés sur la pente descendante amorcée au cours des années précédentes: à fin 2014, ils s'élevaient à CHF 115,1 milliards (-4,6%) – une décreue toujours imputable au bas niveau des taux d'intérêt. Les dépôts à terme ont progressé en 2014 de 4,4% à CHF 257 milliards.

Définition des «actifs sous gestion»

Selon la FINMA, les actifs sous gestion ne se limitent pas aux portefeuilles de titres mais englobent toutes les valeurs de placement pour lesquelles des prestations de services portant sur des conseils en placement et/ou sur la gestion de fortune sont fournies. Font donc partie des actifs sous gestion les positions suivantes: portefeuilles de titres

détenus en dépôt pour le compte de clients, placements fiduciaires, engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements et engagements à terme envers la clientèle.¹⁰

Définition des «dépôts fiduciaires»

Les dépôts fiduciaires sont gérés par la banque en son propre nom, mais sur ordre et pour le compte du client et aux risques de ce dernier. Les opérations correspondantes englobent notamment le crédit, le placement ou la prise de participations.

4.1 Evolutions en 2014

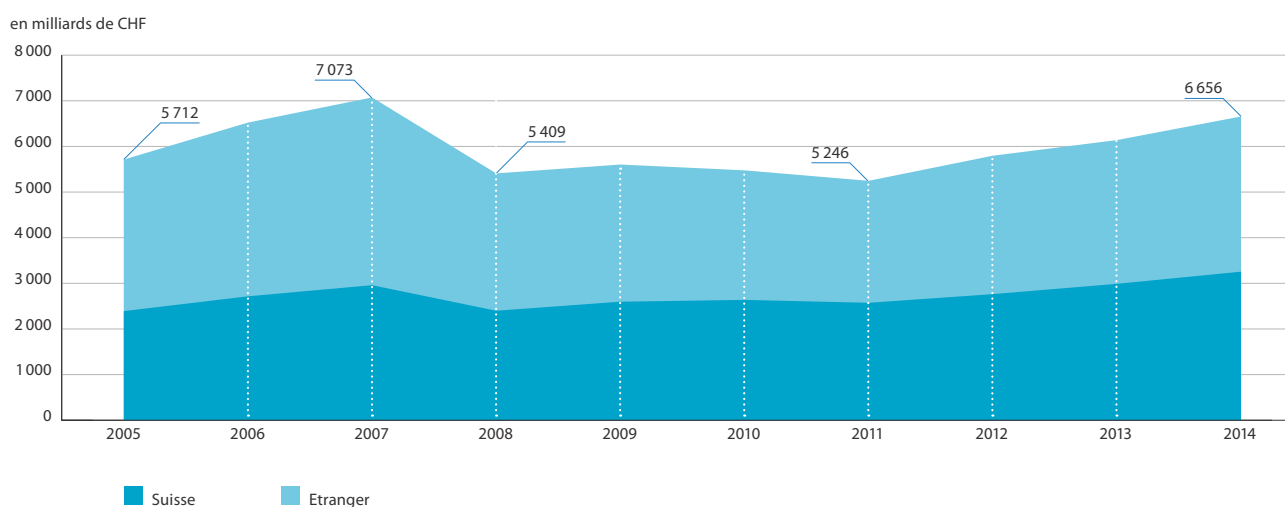
Entre 2005 et 2014, les actifs sous gestion dans les banques en Suisse ont progressé au total de CHF 945 milliards (+16,5%). Jusqu'à la veille de la crise financière et économique, ils s'inscrivaient en forte hausse et ont atteint leur point culminant en 2007, pendant la phase de boom, à CHF 7 073 milliards. Mais en 2008, lorsque la crise a éclaté, l'effondrement de nombreux indices boursiers a entraîné de lourdes pertes notamment dans les portefeuilles de titres détenus en dépôt pour le compte de clients. En l'espace d'une année, il en est résulté un recul spectaculaire des actifs sous gestion, qui ont perdu 23,5% pour s'établir à CHF 5 409 milliards. Après une période de stagnation entre 2008 et 2011, ils ont repris une trajectoire ascendante à partir de 2011.

Actifs sous gestion:
réorientation à la hausse
depuis 2011

La part des actifs sous gestion des particuliers étrangers a baissé entre 2005 et 2014, passant de 59% à 51,1%. Cela tient vraisemblablement au fait qu'en général, les dépôts de clients étrangers intègrent davantage de valeurs libellées en euros ou en dollars américains, valeurs qui ont subi des pertes de cours en raison de la dépréciation de ces deux monnaies par rapport au franc suisse. La régularisation des situations héritées du passé et les règlements d'impôts en résultant de la part de particuliers étrangers constituent un autre facteur explicatif.

Graphique 10

Actifs sous gestion en Suisse selon la provenance des clients



¹⁰ Le périmètre déterminant pour les statistiques de la BNS concernant les dépôts de titres et les placements fiduciaires englobe les filiales des banques en Suisse, mais pas les succursales étrangères. Les données consolidées sont donc représentatives de la place financière suisse au sens strict. Cela ne vaut pas pour les dépôts de la clientèle inscrits au bilan, pour lesquels les succursales étrangères sont prises en compte. Il n'est cependant pas tenu compte de cette différence dans le calcul.

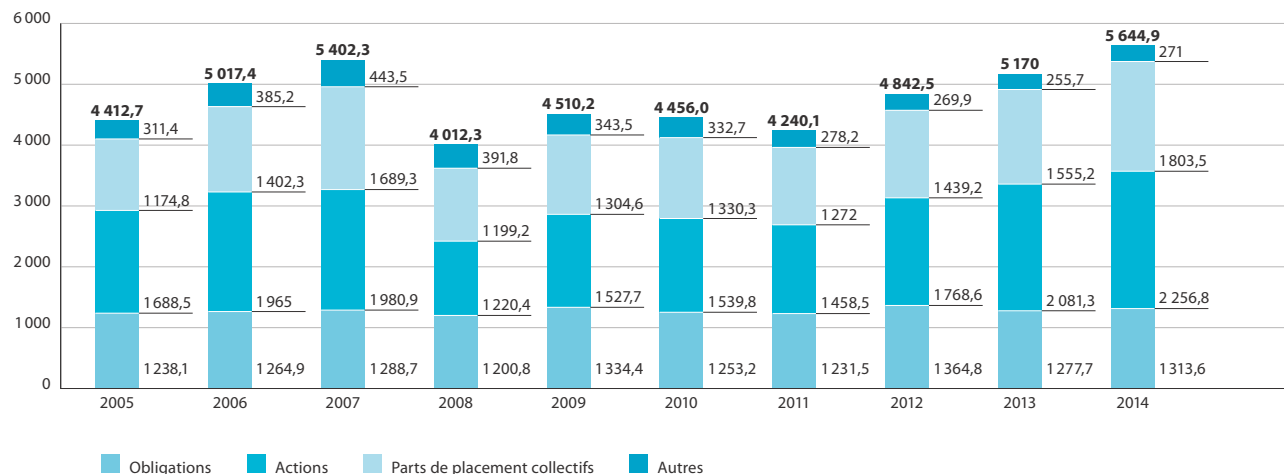
En 2014, les portefeuilles de titres détenus en dépôt pour le compte de clients ont augmenté de CHF 474,9 milliards à CHF 5 644,9 milliards (+9,2%), en raison notamment de l'évolution favorable des cours de la Bourse. Ils ont ainsi dépassé pour la première fois le pic de CHF 5 402,3 milliards atteint en 2007.

Hausse de 9,2% des portefeuilles de titres

Graphique 11

Portefeuilles de titres détenus en dépôt pour le compte de clients par types

en milliards de CHF



Source: BNS

Grâce à la politique monétaire souple pratiquée par les principales banques centrales, mais aussi à l'absence d'alternatives aux actions, les indices boursiers suisses ont encore eu le vent en poupe en 2014. S'ils n'ont plus progressé au même rythme qu'en 2013, les portefeuilles d'actions détenus en dépôt pour le compte de clients n'en ont pas moins affiché une hausse de 8,4% (2013: +17,7%). A fin 2014, ils s'établissaient à CHF 2 256,8 milliards. Les actions constituent la position la plus importante dans les portefeuilles de titres, dont elles représentent environ 40%.

Gonflement des portefeuilles d'actions

Les placements collectifs de capitaux – principalement des fonds de placement – constituent la deuxième catégorie de titres par ordre d'importance, à 31,9%. En 2014, ils ont enregistré une forte progression, gagnant 16% à CHF 1 803,5 milliards. Avec la hausse des marchés d'actions, on a vu augmenter à la fois la proportion d'actions dans les placements collectifs et la proportion de placements collectifs dans les actifs sous gestion. Les placements collectifs de capitaux dans les dépôts de clients suisses et étrangers ont affiché des rythmes de progression parallèles, à respectivement +16,1% et +15,9%.

Demande croissante de placements collectifs de capitaux

Après un recul en 2013, les portefeuilles obligataires se sont à nouveau inscrits en hausse en 2014, passant au total de CHF 1 277,7 milliards à CHF 1 313,6 milliards (+2,8%). Ceux des clients suisses (+4,5%) ont enregistré une hausse plus marquée que ceux des clients étrangers (+0,8%). Mais dans les deux groupes de clients, cette croissance est intégralement le fait des investisseurs institutionnels. Sans doute est-elle due à une revalorisation des obligations induite par les baisses de taux d'intérêt, ainsi qu'à la forte demande de ces titres. Les obligations représentent 23,3% des dépôts des clients et sont ainsi la troisième catégorie de placement par ordre d'importance.

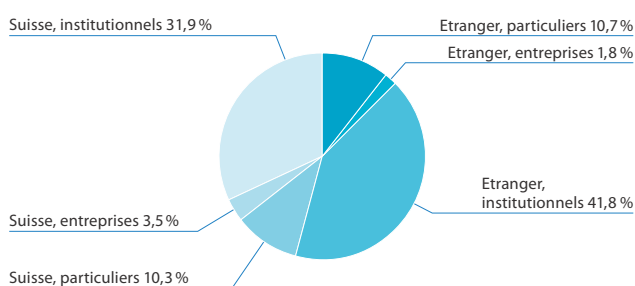
Hausse des portefeuilles obligataires

En 2014 encore, les portefeuilles les plus importants par la taille étaient détenus par des investisseurs institutionnels, qu'ils soient suisses (31,9% du total des portefeuilles en dépôt) ou étrangers (41,8%). Les investisseurs institutionnels tant suisses qu'étrangers ont étoffé leurs portefeuilles depuis 2011 (respectivement +36,3% et +57%). Quant aux investisseurs privés suisses et étrangers, les parts des dépôts qu'ils détiennent sont quasiment identiques (respectivement 10,3% et 10,7%). Si les portefeuilles des particuliers étrangers sont restés relativement stables, ceux des particuliers suisses ont augmenté, passant de CHF 480 milliards à CHF 580 milliards (+20,8%).

Les clients institutionnels détiennent la part des dépôts la plus importante, l'euro en perte de vitesse

Graphique 12

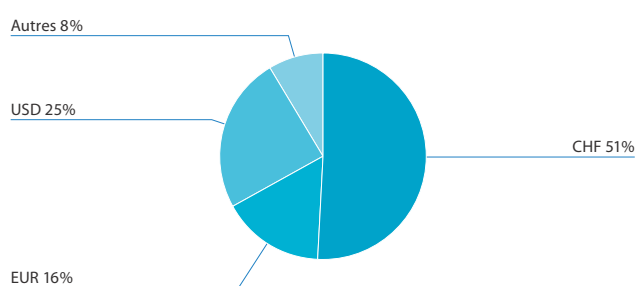
Structure des portefeuilles en dépôt par clients, fin 2014



Source: BNS

Graphique 13

Structure des portefeuilles en dépôt par monnaies, fin 2014



Source: BNS

L'euro a encore perdu de son importance comme monnaie de placement en 2014: la part des placements en euros dans l'ensemble des portefeuilles de titres a baissé de 2 points de pourcentage à 16%, contre 25% en 2009. En revanche, les portefeuilles libellés en dollars américains ont progressé de 3 points de pourcentage par rapport à 2013, à 25%. La monnaie de placement de loin la plus importante est le franc suisse, à 51%.

La faiblesse persistante des taux d'intérêt entraîne depuis 2008 des arbitrages au niveau des fonds de la clientèle inscrits au bilan. A fin 2014, les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements s'élevaient à CHF 639,5 milliards. Par rapport à 2013, cela correspond à une croissance de 6,3%. Au total, 92,5% des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne et de placements provenaient de clients suisses en 2014. Ils comprennent en particulier les positions «Comptes de libre passage (2^e pilier)» et «Avoirs de la prévoyance liée (3^e pilier)». Les engagements à terme envers la clientèle (dépôts à terme) se sont inscrits en hausse de CHF 10,8 milliards, à CHF 257 milliards. Les dépôts à terme étaient détenus en majorité (73,5%) par des clients étrangers.

Engagements sous forme d'épargne et de placements et dépôts à terme: hausse des dépôts à terme

Les dépôts fiduciaires gérés par des banques en Suisse ont diminué de CHF 5,6 milliards en 2014 pour s'établir à CHF 115,1 milliards (-4,6%). Ils s'élevaient encore à CHF 482,9 milliards en 2007, mais se sont progressivement réduits depuis lors. Les dépôts fiduciaires étant investis le plus souvent sur le marché monétaire, ils ont perdu beaucoup de leur attrait en raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt.

Recul marqué des dépôts fiduciaires depuis 2007

En 2014, le secteur bancaire suisse a bénéficié d'une évolution favorable sur les marchés des capitaux ainsi que d'afflux en provenance de pays émergents. On a observé en outre un afflux d'actifs en provenance d'Europe orientale, lié sans doute à l'instabilité politique de la région.

Entrées d'actifs en provenance des pays émergents supérieures aux sorties

Globalement, ces entrées ont plus que compensé le recul des actifs privés sous gestion en provenance d'Europe occidentale et des Etats-Unis. S'agissant des actifs en provenance d'Europe occidentale, le recul s'explique sans doute par la régularisation des situations héritées du passé, qui a entraîné des règlements d'impôts. Il en va de même des actifs américains en Suisse, qui s'étaient fortement réduits dès avant 2014. Selon le Boston Consulting Group, le secteur bancaire suisse reste le leader mondial du Private Banking transfrontalier avec une part de marché de 25%.¹¹

4.2 Evolutions en 2015

A fin mai 2015, le total des actifs sous gestion dans des banques en Suisse s'élevait à CHF 6 628 milliards, ce qui correspond à une hausse de 0,6% par rapport à fin 2014.¹² Les portefeuilles de titres ont progressé au cours des premiers mois de l'année et, à fin mai 2015, ils s'élevaient à CHF 5 625 milliards. Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements ont enregistré une légère progression de 2,4 points de pourcentage, à CHF 659,9 milliards. En revanche, les dépôts à terme et les dépôts fiduciaires ont affiché un petit recul, passant respectivement de CHF 263,8 milliards à CHF 231 milliards et de CHF 116,9 milliards à CHF 112,5 milliards. Il n'est pas exclu que la suppression du taux plancher EUR/CHF ait contribué à cette baisse, dans la mesure où les dépôts à terme étrangers sont souvent détenus en monnaie étrangère, y compris en euro, et sont donc impactés par les fluctuations de change.

Actifs sous gestion toujours en hausse

A moyen terme, malgré les exigences réglementaires accrues et la régularisation de situations héritées du passé en matière de fiscalité, la Suisse restera leader dans le domaine du Private Banking transfrontalier à l'échelon international. Pour l'heure, avec une part de marché de 16% des actifs sous gestion transfrontalière, les deux centres financiers émergents d'Asie que sont Hong Kong et Singapour se placent nettement derrière la Suisse. Celle-ci, en tant que leader mondial, affichait en 2014 une part de marché de 25%.¹³ Mais Hong Kong et Singapour connaissent une croissance plus rapide que celle de la Suisse: forts d'un taux de croissance annuel que l'on prévoit à 9%, ils gèreront 19% des actifs transfrontaliers en 2019. Le taux de croissance annuel prévu pour la Suisse est de 4,5%. En dépit des atouts de la place financière, le Private Banking suisse devra se montrer innovant, par exemple dans le domaine de la banque numérique. C'est le seul moyen pour notre pays de défendre ses positions face à la croissance rapide des places financières asiatiques.

La Suisse détient la plus grande part de marché dans le Private Banking transfrontalier – concurrence asiatique accrue

¹¹ BCG (2015).

¹² Les données concernant l'année en cours reposent sur le Bulletin mensuel de statistiques économiques de la BNS. Celui-ci ne prend pas en compte toutes les banques en Suisse mais intègre en revanche les banques liechtensteinoises, qui font partie de la zone monétaire du franc suisse. Les données indiquées ici ne sont donc pas identiques à celles arrêtées en fin d'année dernière, qui reposaient sur la publication de la BNS intitulée «Les banques suisses» et donc sur des enquêtes exhaustives.

¹³ BCG (2015).

5 Emploi dans les banques en Suisse

En 2014, les banques en Suisse ont totalisé 104 053 postes (en équivalents plein temps) au niveau national, soit 1 682 de moins qu'en 2013. Ces réductions de personnel sont pour l'essentiel le fait des deux grandes banques (-1 237 postes, soit -3,3%). Les banques étrangères ont supprimé 247 postes (-1,3%), en raison principalement de fermetures et de rachats. Le groupe «banquiers privés» a enregistré une forte baisse de ses effectifs (-3 569 postes, soit -85,6%) en raison du transfert de quatre banques dans le groupe «autres banques». Pour le second semestre 2015, l'enquête annuelle de l'ASB laisse présager une stabilité de l'emploi. C'est en effet ce qu'anticipent 69,8% des banques ayant répondu, contre 19,1% qui tablent sur une hausse de leurs effectifs et 11,1% qui envisagent une baisse.

La tendance à la consolidation dans le secteur bancaire est déjà ancienne. D'une part, la réduction du nombre de postes est un thème récurrent en raison de la mise en œuvre de mesures visant à réduire les coûts et à augmenter la productivité. Les banques opérant à l'échelon international créent davantage d'emplois à l'étranger qu'en Suisse depuis un certain temps et l'introduction de taux d'intérêt négatifs par la BNS devrait accélérer ce processus. D'autre part, les qualifications requises des employé(e)s des banques suivent en permanence les évolutions suscitées par les exigences réglementaires et la numérisation. L'adaptation des modèles d'affaires à la banque numérique ainsi que les contraintes accrues en matière de mise en conformité ont entraîné un regain de demande de personnel qualifié au premier semestre 2015.

La mutation structurelle suit son cours

5.1 Evolutions en 2014

En 2014, les banques employaient 104 053 personnes en Suisse. Bien que l'on compte huit établissements de moins, le recul de l'emploi est resté modéré par rapport à 2013 (-1,6%). Les salaires et rémunérations en Suisse se sont inscrits en recul également: ils ont baissé de CHF 665 millions à CHF 15,9 milliards, ce qui tient sans doute principalement aux restructurations et aux mesures d'économie des banques.

Recul modéré de l'emploi

Les quatre banques privées La Roche, Lombard Odier, Mirabaud et Pictet ayant changé de forme juridique en 2014, le groupe «banquiers privés» a enregistré une baisse nette de ses effectifs en Suisse (-3 569 postes en équivalents plein temps, soit -85,6%). Cette forte réduction est imputable au transfert des établissements susmentionnés du groupe «banquiers privés» au groupe «autres banques». A fin 2014, le groupe «banquiers privés» comptait 598 postes en équivalents plein temps.

Changement de groupe pour quatre banques

Les effectifs des banques Raiffeisen ont progressé en 2014 de 1,7% (140 postes). Par ailleurs, le transfert de quatre banques du groupe «banquiers privés» au groupe «autres banques» s'est traduit par une nette hausse de l'emploi dans ce dernier groupe (+20,5%).

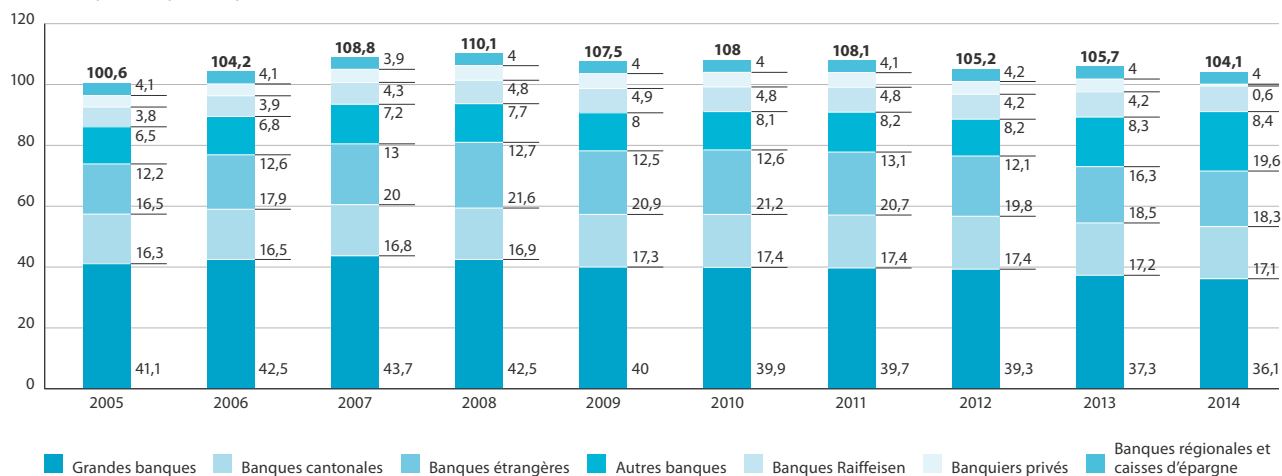
Hausse des effectifs dans le groupe «autres banques» en raison de l'intégration de quatre banques dans ce groupe

Les deux grandes banques, UBS et Credit Suisse, ont enregistré la plus forte réduction des effectifs. En 2014, elles ont supprimé 1 237 postes en Suisse (-3,3%), réagissant ainsi à un contexte économique plus tendu qui a nécessité des adaptations. Les banques régionales et caisses d'épargne ont elles aussi légèrement réduit leurs effectifs et supprimé 59 postes (-1,5%). Les chiffres de l'emploi dans les banques étrangères se sont inscrits en recul de 247 postes en 2014 (-1,3%), notamment parce que plusieurs de ces établissements ont quitté la Suisse.

Réduction des effectifs surtout importante dans les grandes banques

Emploi dans les banques en Suisse

en milliers d'équivalents plein temps



Source: BNS

A fin 2014, les banques suisses employaient 38 531 femmes au niveau national. La part des femmes dans leurs effectifs est ainsi restée constante sur un an, à 37%. Comme les années précédentes, les banques Raiffeisen sont en tête des employeurs de main d'œuvre féminine (46,7%), suivies des banques régionales et caisses d'épargne (45,3%).

| [Emploi féminin inchangé](#)

Selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), en 2014, le taux de chômage dans le secteur bancaire suisse s'est établi en moyenne à 2,5%, soit plus d'un demi-point de pourcentage en dessous du taux de chômage dans l'économie globale (3,2%).¹⁴

| [Taux de chômage plus faible dans le secteur bancaire que dans les autres secteurs](#)

5.2 Evolutions en 2015

L'enquête annuelle de l'ASB relative à l'évolution du personnel dans les banques indique un léger recul des effectifs au premier semestre 2015: le nombre de postes a diminué de 236 (-0,3%) entre la fin 2014 et juin 2015.

Les banques ayant répondu ont enregistré 3 844 entrées et 4 080 sorties. Globalement, au vu des multiples défis auxquels il est confronté, le personnel des banques en Suisse peut être considéré comme solide.

| [Légère baisse des effectifs au premier semestre 2015](#)

Graphique 15

Effectifs en Suisse¹⁵

En équivalents plein temps	Etat au 31 déc. 2014	Etat au 30 juin 2015	Evolution au 1 ^{er} semestre 2015			
			Entrées	Sorties	Net	En %
Suisse	89 382	89 146	3 844	4 080	-236	-0,3%

Remarque:
Nombre de réponses: 190

Source: Enquête ASB 2015

¹⁴ SECO (2015).

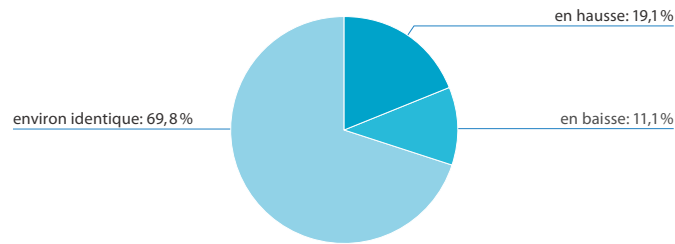
¹⁵ Les effectifs à fin 2014 résultant de l'enquête de l'ASB sont inférieurs à ceux résultant des statistiques de la BNS. Cet écart s'explique par le taux de réponse à l'enquête de l'ASB. L'enquête a été effectuée auprès de 234 banques en Suisse. Le taux de réponse a été de 81,2%, ce qui représente 85,9% des effectifs des banques en Suisse.

Pour le second semestre 2015, 69,8% des banques ayant répondu anticipent une stabilité de l'emploi, soit 3,7 points de pourcentage de plus que lors de la dernière enquête. Elles sont 19,1% à anticiper une hausse de leurs effectifs et 11,1% à envisager une évolution inverse en Suisse. Celles qui anticipent une stabilité ou une hausse de leurs effectifs représentant 69% de l'emploi total, on table sur une tendance au minimum inchangée au second semestre 2015.

Tendance inchangée en matière d'emploi

Graphique 16

Evolution de l'emploi attendue pour le second semestre 2015



Remarque:
Nombre de réponses: 189
Nombre de banques ne s'étant pas prononcées sur l'évolution de l'emploi: 1

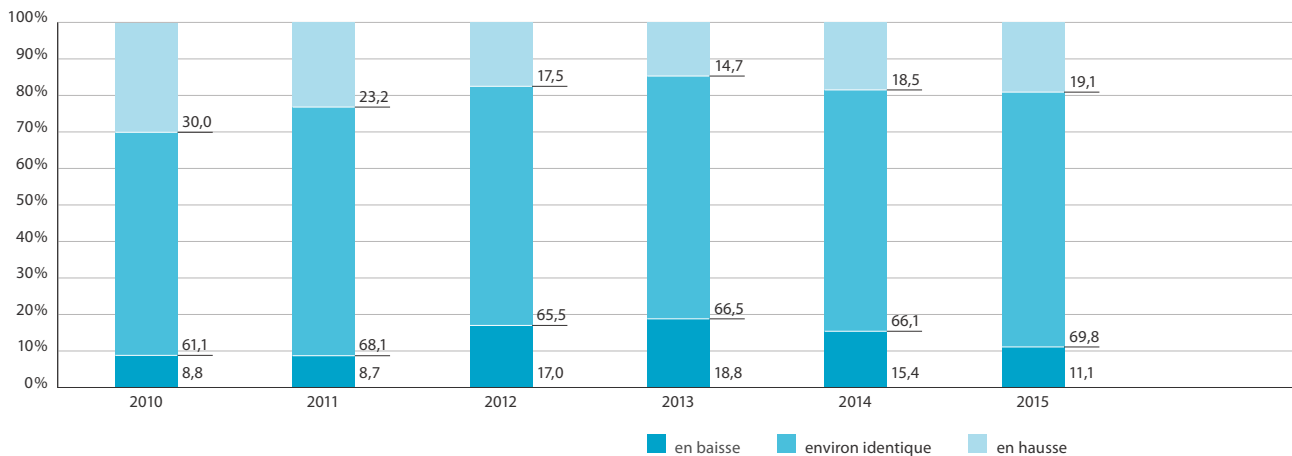
Source: Enquête ASB 2015

Dans les dernières enquêtes relatives à l'évolution du personnel, la majorité des banques ont toujours répondu «environ identique». Mais depuis 2013, les banques anticipant une baisse de l'emploi sont moins nombreuses, tandis que celles anticipant une hausse de l'emploi sont légèrement plus nombreuses.

Moins de banques prévoient une baisse de l'emploi

Graphique 17

Résultats des enquêtes sur l'évolution du personnel



Remarque:
Parts en % de toutes les réponses aux enquêtes relatives à l'évolution du personnel au second semestre.

Source: Enquête ASB 2015

Les prévisions quant à l'évolution de l'emploi varient peu selon le domaine d'activité. Les banques ayant répondu tablent sur une stabilité de l'emploi dans tous les domaines, sauf dans celui de l'Asset Management institutionnel où quelques-unes prévoient une légère hausse. S'agissant du Private Banking et des opérations de négoce, la tendance légèrement baissière qui s'était dégagée l'année dernière n'est plus de mise. Sans doute cela s'explique-t-il par l'évolution

Stabilité de l'emploi dans presque tous les domaines d'activité

favorable des activités en termes de revenus, observée tout récemment, ainsi que par un regain de confiance (motivé en particulier par l'accord intervenu avec les Etats-Unis sur le différend fiscal et par la décision d'introduire l'EAR avec l'étranger).

Graphique 18

Tendances de l'emploi au second semestre 2015



Remarque:

Le nombre de réponses varie entre 97 et 116 selon les domaines d'activité, il est de 189 pour le «total» (une banque ne s'est pas prononcée sur l'évolution de l'emploi). Les retours étant nettement plus nombreux pour le «total» que pour les différents domaines d'activité, le «total» est le résultat le plus représentatif. Les tendances sont définies au regard des réponses pondérées du nombre de collaborateurs en juin 2015.

Source: Enquête ASB 2015

Au premier semestre 2015, le taux de chômage dans le secteur bancaire s'est inscrit en légère baisse, passant de 2,4% en décembre 2014 à 2,3% en juin 2015. Le taux de chômage dans l'économie globale s'établissait à 3,1% en juin 2015.

Baisse du taux de chômage dans le secteur bancaire

L'adaptation des modèles d'affaires aux exigences de la banque numérique ainsi que les contraintes accrues en matière de mise en conformité ont entraîné un regain de demande de personnel qualifié au premier semestre 2015. Les titulaires d'un diplôme universitaire, par exemple, sont particulièrement recherchés pour générer des idées nouvelles dans le domaine FinTech. A fin juin 2015, les banques suisses avaient diffusé en ligne 1 784 postes à pourvoir au total. Cela correspond à une hausse de 20,4% par rapport au premier trimestre 2015. Certes, les grandes banques sont en tête avec 918 postes à pourvoir, mais tous les groupes de banques sont concernés par cette forte demande de personnel. Par rapport à juin 2014, les postes à pourvoir dans les banques s'inscrivent globalement en hausse de 23,8%. Plus spécifiquement, on observe cette évolution positive chez les banquiers privés (+36,6%), dans les banques cantonales (+17,3%) ainsi que dans les banques régionales et de détail (+11,6%), tandis que les postes à pourvoir dans les banques étrangères se sont réduits (-21,9%).¹⁶

Nombreux postes à pourvoir au premier semestre 2015

Conclusion d'une convention sur la saisie du temps de travail

La gestion pratique de la saisie du temps de travail et l'écart par rapport aux prescriptions légales préoccupaient les partenaires sociaux du secteur bancaire depuis de nombreuses années. Sur la base du projet d'ordonnance du Conseil fédéral sur la saisie du temps de travail, les partenaires sociaux (l'Association patronale des banques en Suisse, l'Association suisse des employés de banque et la Société des employés de commerce) ont conclu une convention en juin 2015. Cette convention vise à permettre une solution moderne et adaptée aux spécificités du secteur bancaire en matière d'organisation du temps de travail. Le projet d'ordonnance prévoit la possibilité de renoncer à la saisie du temps de travail pour les employé(e)s dont le salaire annuel est égal ou supérieur à CHF 120 000 et qui bénéficient d'une grande autonomie de gestion du temps, ainsi qu'une saisie simplifiée pour les employé(e)s qui n'atteignent pas le seuil de CHF 120 000 mais bénéficient d'une certaine autonomie de gestion du temps. La nouvelle ordonnance pourrait entrer en vigueur en octobre 2015.

¹⁶ Finews-JobDirectory-Index (2015).

6 Focus: le marché des capitaux

6.1 Le marché des capitaux en Suisse: faits et chiffres

Dans le sillage de la crise financière, confrontées à des réglementations plus strictes qui les ont contraintes à réduire leurs bilans, les banques ont fortement limité l'octroi de crédit dans divers pays. La crise a montré que le marché des capitaux et celui du crédit doivent se compléter, afin de pouvoir assurer des financements avantageux à tout moment et alimenter ainsi la croissance économique. Un bon équilibre entre financements par le marché des capitaux et financements par le crédit contribue globalement à la stabilité financière. Or pour l'heure, le marché des capitaux est encore relativement insignifiant tant en Suisse que dans l'UE, notamment pour le financement des petites et moyennes entreprises (PME). Les efforts entrepris en vue de le renforcer sont donc dans l'intérêt de l'économie.

Complémentarité des marchés des capitaux et du crédit

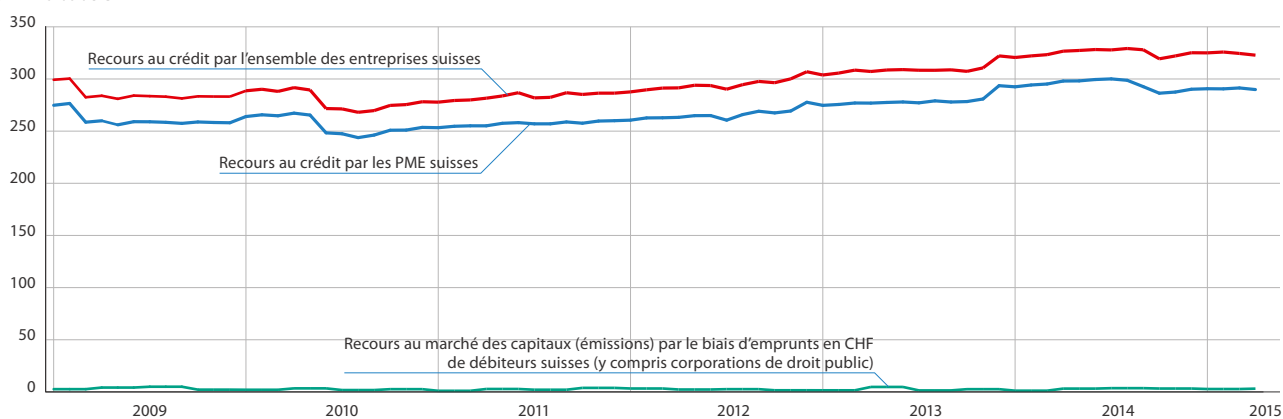
Les PME sont essentielles pour l'économie suisse. Elles représentent 99,8% de l'ensemble des entreprises suisses et offrent plus des deux tiers des emplois. La plupart d'entre elles ont en commun leur forme de financement, le crédit bancaire étant la plus courante pour obtenir des fonds de tiers. En 2014, les entreprises suisses ont recouru au crédit à hauteur d'environ CHF 323 milliards, dont CHF 290 milliards sont allés à des PME. La même année, elles n'ont fait appel au marché des capitaux qu'à hauteur de CHF 11 milliards.

Les PME, colonne vertébrale de l'économie suisse

Graphique 19

Recours au crédit et au marché des capitaux

en milliards de CHF



Source: BNS

Le recours privilégié au financement par le crédit s'inscrit dans une logique historique. Dès le XIX^e siècle, Alfred Escher créait le Crédit Suisse (*Schweizerische Kreditanstalt*) pour couvrir l'important besoin de capitaux des compagnies de chemins de fer et réduire la dépendance par rapport aux bailleurs de fonds étrangers. C'est là que le système de financement par le crédit, principalement axé sur les banques, trouve son origine en Suisse. Les marchés des capitaux, en revanche, n'ont pas réussi à s'imposer aussi solidement comme forme de financement pour les moyennes entreprises. Les opérations sur le marché des capitaux en tant que domaine d'activité contribuent d'ailleurs de manière relativement modeste au revenu global des banques en Suisse.

Historique du financement par le crédit

La place financière suisse, dotée d'un niveau élevé d'interconnexions et de compétences ainsi que d'une bonne infrastructure de négoce, joue un rôle prééminent. Pourtant, en comparaison internationale, le développement du marché des capitaux a été peu dynamique jusqu'à présent. Le volume des titres de créance en circulation sur le marché suisse des capitaux a augmenté d'environ 2% par an entre 1993 et 2003, puis de 3,4% par an entre 2003 et 2013. En revanche, le volume des emprunts d'entreprises suisses émis à l'étranger a augmenté en moyenne de 22,4% entre 1993 et 2003, puis de 9,4% entre 2003 et 2013.

Manque de dynamisme du marché des capitaux

Les activités sur le marché des capitaux, en particulier les premières émissions, sont très dépendantes de la conjoncture, de sorte que les revenus dégagés sont fluctuants. Les revenus bruts issus de l'Investment Banking, par exemple, se sont ainsi inscrits en baisse de 3,7% à CHF 1,2 milliard en 2011, puis en hausse de 88,5% à CHF 2,3 milliards en 2012, avant de perdre à nouveau 61% à CHF 0,9 milliard en 2013.

Le marché des capitaux est très dépendant de la conjoncture

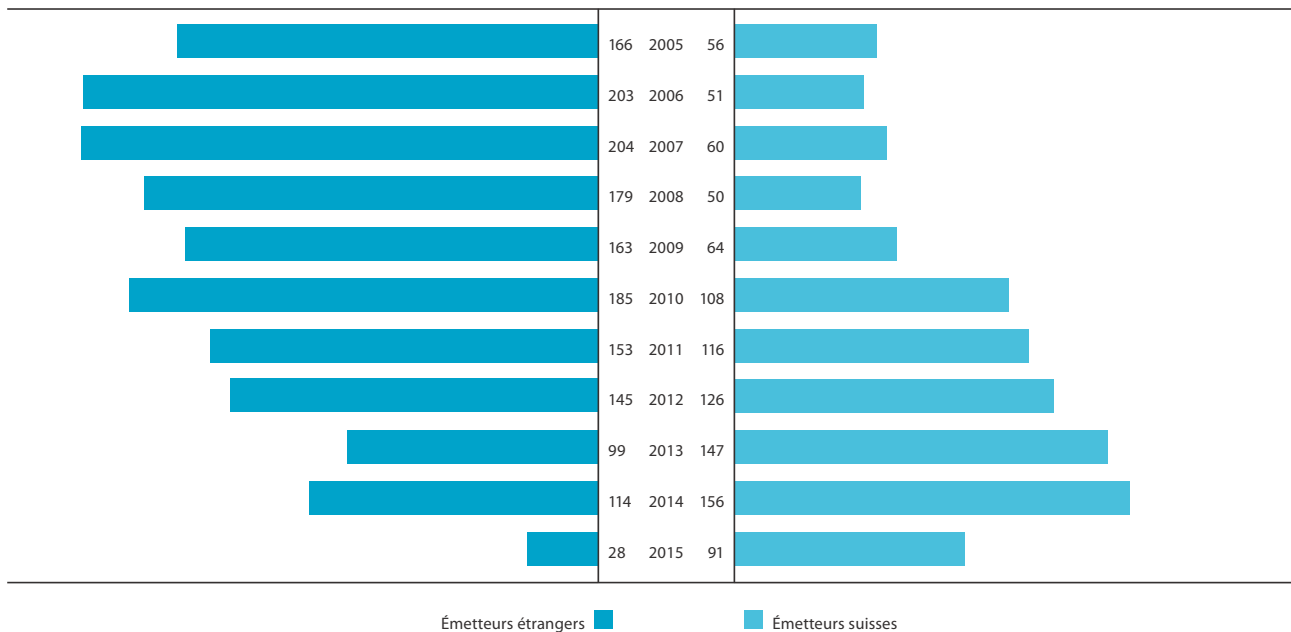
Actuellement, de nombreuses entreprises suisses profitent de la faiblesse persistante des taux d'intérêt pour se refinancer à bon compte. On observe par ailleurs depuis quelques années de fréquents excédents de demande lors des nouvelles émissions sur le marché primaire, ce qui a des effets favorables sur les coûts de financement. L'offre relativement restreinte est due notamment aux conditions-cadres: elles sont peu attrayantes pour les émetteurs étrangers, dont la part régresse depuis 2009. Globalement, le volume des émissions est orienté à la baisse en Suisse.

Rôle déterminant des émetteurs sur le marché des capitaux

Graphique 20

Emissions par émetteurs

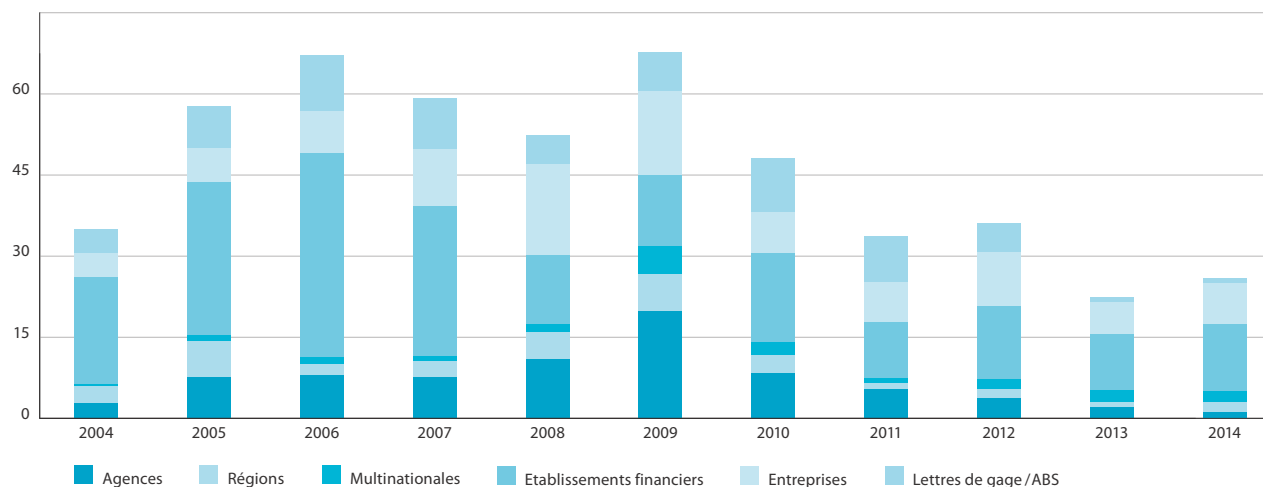
en nombre de nouvelles cotations



Source: Finanz und Wirtschaft

Débiteurs étrangers en CHF

en milliards de CHF



Source: Finanz und Wirtschaft

Les investisseurs sur le marché suisse des capitaux manquent ainsi parfois de possibilités de diversification. Une des explications majeures au recul des émissions de débiteurs étrangers réside dans la hausse des coûts de couverture de change, qui perdure depuis un certain temps. Les émetteurs étrangers font appel à des banques pour changer en monnaie étrangère les intérêts en francs suisses perçus sur leurs émissions obligataires. Ces swaps monétaires se sont tellement renchérissés depuis 2009 que les avantages aux taux bas s'en trouvent souvent réduits à néant. Le marché suisse a donc perdu de son attrait pour les débiteurs étrangers.

Manque de possibilités de diversification sur le marché des capitaux

Le marché est dominé par des corporations de droit public et des entreprises de droit privé suisses, les lettres de gage et les emprunts d'Etat de la Confédération constituant la majeure partie du segment suisse. Les emprunts *non-investment grade* plus risqués, notés «BBB» ou en-deçà, ne représentent qu'une faible part du marché national. Par ailleurs, un certain nombre d'investisseurs institutionnels sont restreints dans leurs choix par le fait que leurs directives de placement n'autorisent que les titres notés par une agence de notation internationalement reconnue comme S&P, Moody's ou Fitch, ce qui exclut les emprunts d'émetteurs sans notation officielle. Pour les PME suisses, les coûts inhérents à ces notations sont trop élevés.

Les titres de la Confédération et les centrales d'émission de lettres de gage dominent le marché des capitaux

6.2 Conditions-cadres requises pour promouvoir les opérations sur le marché des capitaux

Le développement poussif du marché suisse des capitaux ne s'explique en aucun cas par des raisons économiques. Pour le stimuler, il faut donc agir sur les conditions-cadres et les aménager de telle sorte qu'il soit possible d'opérer sur le marché suisse des capitaux à moindres frais et/ou en dégageant de meilleurs rendements. Grâce à l'accroissement de la demande, le financement devient dès lors plus avantageux, ce qui ne peut être que bénéfique pour la place industrielle.

Les mesures ci-après seraient de nature à renforcer le marché suisse des capitaux.

- **Suppression de l'impôt anticipé**

L'impôt anticipé repose actuellement sur le principe du débiteur, en vertu duquel toute entreprise (débiteur) qui émet un emprunt acquitte l'impôt anticipé directement auprès de l'administration des contributions et ne verse à l'investisseur que les produits nets. Les investisseurs étrangers ne peuvent récupérer l'impôt anticipé que partiellement et moyennant des démarches administratives. Le marché suisse des capitaux n'est donc pas intéressant pour eux, ce qui freine les investissements. De même, les groupes suisses passent souvent par des filiales étrangères pour se financer, malgré les surcoûts que cela engendre. En effet, les produits d'intérêts des emprunts à l'étranger d'un groupe suisse non assimilés à des emprunts suisses ne sont pas assujettis à l'impôt anticipé. Ces emprunts émis par des entreprises suisses à l'étranger sont donc plus attractifs pour les investisseurs. Mais d'un point de vue économique, cela revient à délocaliser inutilement de la création de valeur.

- **Introduction du principe de l'agent payeur**

Préconisé par le groupe d'experts Brunetti chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers, le principe de l'agent payeur rendrait le marché suisse des capitaux considérablement plus attractif. Les investisseurs étrangers ne se verraient plus prélever d'impôt à la source sur les intérêts. La réforme prévue de l'impôt anticipé a été reportée par le Conseil fédéral à l'issue de la consultation, dans l'attente de l'introduction de l'EAR et du débat sur l'ancrage du secret bancaire suisse dans la Constitution (initiative Matter).

L'ASB est favorable sur le fond à un changement de système en matière d'impôt anticipé. Il importe selon elle que dans le cadre de l'introduction du principe de l'agent payeur, certaines conditions-cadres soient respectées pour les banques, notamment la limitation des risques liés à la responsabilité des agents payeurs et la rémunération appropriée de ceux-ci pour leur fonction et leur travail.¹⁷

- **Les CoCos sur le banc d'essai**

Sans l'exception temporaire en vigueur actuellement, les règles applicables en matière d'impôt anticipé auraient par exemple fait obstacle à l'émission de *contingent convertible bonds* ou CoCos (emprunts convertibles en fonds propres lorsque se produit un événement particulier) par les banques d'importance systémique en Suisse. Mais pour accroître la stabilité financière du système, le 1^{er} janvier 2013, l'émission de CoCos ainsi que de *write-off bonds*¹⁸ par des banques d'importance systémique a été exclue de cette réglementation jusqu'à la fin 2016. L'introduction du principe de l'agent payeur ayant été reportée, ces dispositions d'exception devraient être prorogées et étendues aux *bail-in bonds*¹⁹. Le Département fédéral des finances (DFF) a été chargé d'élaborer un message en ce sens d'ici septembre 2015. S'agissant des CoCos comme des autres instruments *bail-in*, il est important de trouver une solution pérenne, car cela sera bénéfique à la fois pour la place financière suisse et pour l'économie en général.

- **Suppression du droit de timbre d'émission**

Le droit de timbre d'émission sur les fonds propres pénalise lui aussi les entreprises suisses qui souhaitent renforcer leurs fonds propres pour pouvoir investir et créer des emplois. Le marché des capitaux ayant perdu de son attrait aux yeux des investisseurs, les entreprises sont contraintes de verser des primes pour se financer. La suppression du droit de timbre sur les fonds propres serait donc bénéfique pour les sociétés qui souhaitent procéder à de nouvelles émissions, tout en renforçant le marché des capitaux et l'économie dans son ensemble.

¹⁷ ASB (2015).

¹⁸ Emprunts amortis lorsque se produit un événement particulier.

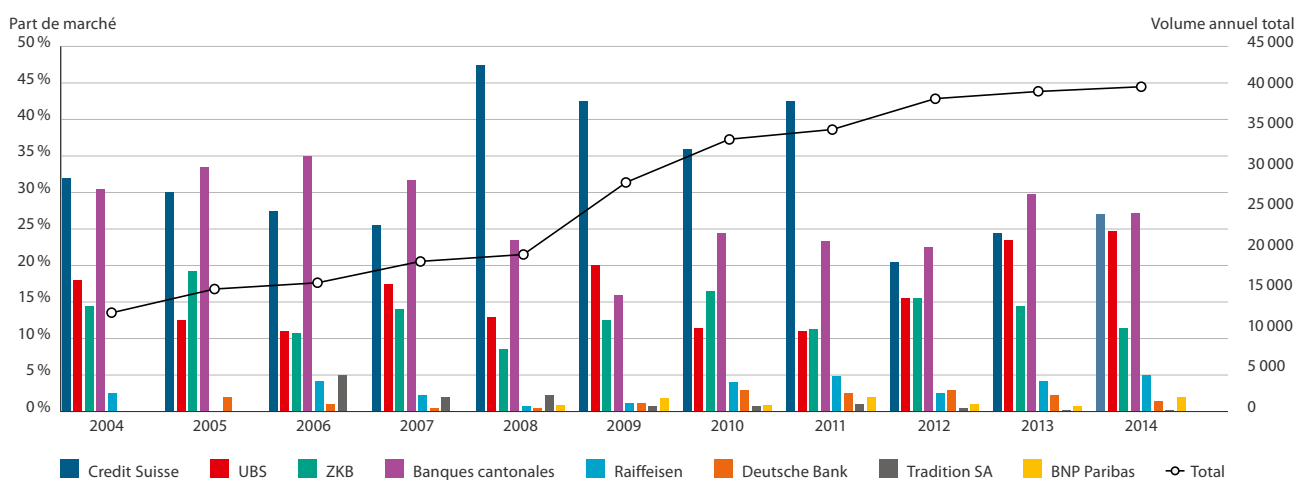
¹⁹ Obligations d'emprunt que la FINMA a autorisées, au moment de l'émission, à titre d'obligations émises pour répondre aux exigences réglementaires et qui peuvent être converties ou réduites en cas d'insolvabilité de la banque.

Quant à la suppression du droit de timbre d'émission sur les fonds de tiers et aux probables hausses des taux d'intérêt débiteurs liées aux exigences plus strictes en matière de fonds propres pour les banques d'importance systémique, elles devraient soutenir la tendance à un accroissement des financements par le marché des capitaux. Cette tendance haussière des nouvelles émissions sur le marché suisse des capitaux se situe toutefois à un faible niveau (cf. graphique 22). En 2014, sur un volume de nouvelles émissions de quelque CHF 40 milliards, trois banques (UBS, Credit Suisse, ZKB) ont réalisé 60% des transactions en Suisse, les banques cantonales 30% et les banques Raiffeisen 5%.

Graphique 22

Transactions sur le marché suisse des capitaux

Principaux souscripteurs majoritaires et volume annuel, en millions de CHF



Source: Swiss Finance Institute

• Reconnaissance des notations bancaires

Le volume d'émission des PME ne représente aujourd'hui qu'une faible part du volume global sur le marché suisse des capitaux. Les premières émissions, en particulier, constituent une charge de travail considérable pour les débiteurs (p. ex. élaboration d'un prospectus, respect des prescriptions en matière de présentation des comptes, *roadshows*, etc.). Cela peut toutefois être payant avec à la clé une publicité accrue, une plus grande indépendance par rapport aux crédits bancaires et, selon la situation du marché, des conditions attrayantes. Les investisseurs institutionnels se cantonnent souvent aux titres disposant d'une notation. A défaut d'une telle notation, la prime de risque à verser par le débiteur grimpe fréquemment à un point tel qu'un financement par le marché des capitaux apparaît dénué d'intérêt. Pour des raisons de capacités et de coûts, la plupart des PME ne peuvent pas s'adresser à des agences de notation internationales reconnues par la FINMA. Dès lors, dans les banques en Suisse, des Credit Research Teams spécialisés fournissent aux émetteurs et aux investisseurs des notations qui, jusqu'ici, étaient considérées comme équivalentes aux notations des agences. En 2014, sur les 46 emprunts émis par des entreprises suisses (*corporates* et services aux collectivités), 34 l'ont été sans notation d'une agence internationale reconnue par la FINMA et donc principalement sur la base de notations bancaires. Pour les emprunts non notés par des agences reconnues, la FINMA envisage à présent d'imposer des exigences supplémentaires en ce qui concerne certains investisseurs institutionnels assujettis à sa surveillance. Le risque est que les notations bancaires perdent ainsi de leur importance. L'attrait du financement par le marché des capitaux s'en trouverait réduit pour les PME. Développer les transactions sur le marché des capitaux et créer des conditions-cadres optimales en tenant compte des éléments précités renforcera non seulement la place financière

suisse, mais aussi l'économie dans son ensemble. Une autre initiative visant à rendre le marché suisse des capitaux plus attrayant est la mise en place d'un hub spécialisé dans le négoce de la monnaie chinoise, le renminbi. L'excellente qualité de l'infrastructure des marchés financiers en Suisse, la diversité des prestations de services financiers, la fiabilité du système juridique et la solidité des structures réglementaires sont propices aux opérations en renminbi. Des mesures appropriées (par exemple le soutien des autorités dans le dialogue bilatéral avec la Chine et en matière réglementaire) devraient faciliter l'accès des entreprises chinoises au marché suisse des capitaux et accroître la part de marché de la place financière dans le domaine des opérations d'émission.

6.3 Le marché des capitaux en Europe

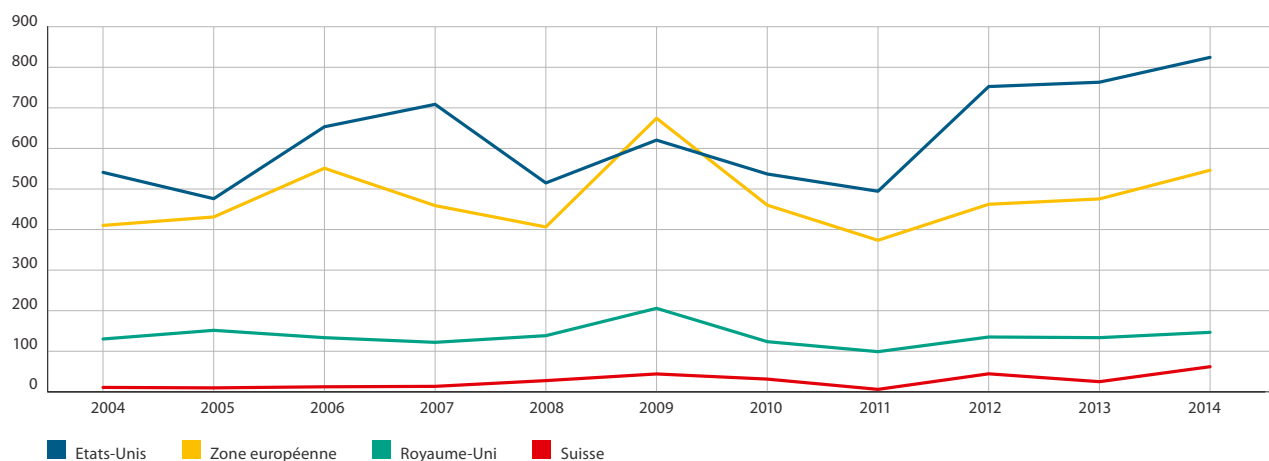
Au sein de l'UE, comme en Suisse, les entreprises se financent principalement par le crédit bancaire. Selon des statistiques de la Banque centrale européenne (BCE), 81% des entreprises se financent par le crédit bancaire et 19% par le marché des capitaux. Ailleurs, non seulement les grandes entreprises mais aussi les PME bénéficient d'un accès plus facile aux marchés des capitaux. Il y a deux explications à cela: d'une part, les réglementations sont moins strictes (p. ex. prescriptions en matière de prospectus); d'autre part, on publie plus volontiers des informations sur les entreprises. Ainsi, le marché unique américain des capitaux est plus grand, plus liquide et plus efficient que les marchés nationaux au sein de l'UE. Les nouveaux emprunts d'entreprises représentent environ un quart de l'endettement aux Etats-Unis, contre un huitième dans l'UE. Quant à la capitalisation des marchés d'actions, elle est de 92% du PIB aux Etats-Unis, contre seulement 42% dans l'UE.

Pour les entreprises, l'accès aux capitaux est plus facile aux Etats-Unis qu'en Europe

Graphique 23

Emissions d'obligations d'entreprises (y compris institutions financières)

en milliards d'EUR



Source: Swiss Finance Council

Le contexte économique et le flot de réglementations bancaires, associés à la réduction de l'octroi de crédit bancaire, ont bénéficié aux marchés des capitaux depuis la crise financière. Des statistiques de la BCE montrent qu'entre 2009 et 2013, le volume des crédits bancaires par rapport au PIB européen a baissé de 7,4%, tandis que celui des financements par le marché des capitaux progressait de 2,4%. Parallèlement, les émissions d'emprunts d'entreprises à haut rendement ont atteint des niveaux record en 2013. Outre l'émission de titres de créance, d'autres formes de financement

Les réglementations pèsent sur l'octroi de crédit

sont de plus en plus prisées, notamment les crédits de non-banques (système bancaire parallèle) comme les compagnies d'assurance et les caisses de pension. On devrait assister à l'avenir à une diversification accrue des sources de financement des entreprises.

Le droit des contrats et de la faillite, la fiscalité, les systèmes de protection des consommateurs, de paiement et de règlement de titres varient selon les pays et font toujours obstacle à un marché financier et des capitaux d'envergure européenne. En créant un marché des capitaux performant à l'échelle de l'Europe (union des marchés des capitaux), la Commission européenne vise à éliminer ces barrières nationales. Un tel marché intégré offre un potentiel considérable, comme le montre l'exemple des Etats-Unis.

La disparité des législations nationales freine le marché européen des capitaux

Grâce à leurs investissements directs à l'étranger et à leur savoir-faire, de grandes places financières hors de l'UE comme la Suisse peuvent apporter une contribution significative au succès de l'union des marchés des capitaux. L'UE doit toutefois créer des conditions favorables à la mobilisation des capitaux non seulement en son sein, mais aussi dans le reste du monde. A cet effet, la Suisse considère qu'il serait judicieux de mettre en place un système fiable, institutionnalisé, dans le cadre duquel l'équivalence européenne des dispositions légales d'Etats tiers serait vérifiée et reconnue. Pour les opérations transfrontalières effectuées par des prestataires extérieurs à l'UE avec des clients dans l'UE, le système d'équivalence de l'UE garantit que les citoyens de l'UE bénéficient d'une protection comparable (mais non identique), sans qu'il soit pour autant demandé aux Etats tiers de respecter strictement et intégralement toutes les règles de l'UE. Cela est rendu possible par le fait que les directives européennes prévoient des dispositions concernant les pays tiers. L'UE peut vérifier et, le cas échéant, reconnaître que ces dispositions intégrées dans des réglementations spécifiques sont mises en œuvre de manière équivalente dans les systèmes juridiques des Etats tiers concernés. Les dispositions de l'UE concernant les pays tiers n'exigent pas la transposition du texte européen concerné dans son intégralité, mais seulement le respect de certaines exigences, pour que soient accordés des allègements clairement définis en matière d'échanges transfrontaliers. Il est dans l'intérêt de l'UE et des pays partenaires que ces évaluations de l'équivalence soient prévisibles, rapides et effectuées selon un processus structuré.

Importance cruciale du principe d'équivalence

L'Union européenne des marchés des capitaux

Depuis la constitution du marché unique européen en 1992, l'UE a fait des progrès considérables en matière d'intégration des marchés financiers. La dernière étape a été la création de l'Union bancaire européenne. La mise en place d'une union des marchés des capitaux est également importante.

Elle vise à développer les marchés des capitaux dans les Etats membres de l'UE en approfondissant et en étendant la libre circulation des capitaux, un des quatre piliers du marché unique européen. Les avancées réalisées jusqu'ici sont en effet restées fragmentées et axées sur la dimension nationale. L'objectif est de se procurer de nouvelles sources de financement et d'accroître la résistance de l'Europe face aux chocs externes. En février 2015, la Commission européenne a présenté son Livre vert sur l'union des marchés des capitaux. Ce projet repose sur les principes suivants:

- mettre en place un corpus de règles appliquées de manière cohérente pour les prestations de services financiers afin d'assurer la stabilité financière;
- constituer un marché intérieur des capitaux en supprimant les obstacles aux investissements transfrontaliers;
- garantir aux consommateurs et aux investisseurs une protection effective;
- continuer à attirer des investisseurs du monde entier et à accroître la compétitivité de l'UE;
- maximiser les avantages des marchés des capitaux en termes de croissance et d'emploi.

La Commission européenne a défini cinq mesures prioritaires en vue de la mise en œuvre immédiate de ces principes:

- réduire les entraves à l'accès aux marchés des capitaux en réexaminant la réglementation en vigueur en matière de prospectus;
- élargir l'éventail des investisseurs accessible aux PME grâce à une meilleure information sur la solvabilité de ces dernières;
- mettre en place un marché pérenne pour les titrisations;
- stimuler l'investissement à long terme;
- développer des marchés européens de placements privés.

7 Bibliographie

Association suisse des banquiers (ASB)

«Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires», juillet 2014

BAK Basel Economics (BAKBASEL)

«L'importance économique du secteur financier suisse». Etude mandatée par l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Association suisse d'assurances (ASA), octobre 2014

Banque nationale suisse (BNS)

«Les banques suisses 2014», juin 2014

«Bulletin mensuel de statistiques économiques», juillet 2015

«Bulletin mensuel de statistiques bancaires», juillet 2015

Commission européenne

«Livre vert: construire l'union des marchés des capitaux», février 2015

Finanz und Wirtschaft

«Währungsabsicherung hält Auslandemittenten fern», juin 2015

Finews

«Finews-JobDirectory-Index», juin 2015

Groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers

«Rapport final», décembre 2014

Office fédéral de la statistique (OFS)

«Statistique de l'emploi (STATEM) – Difficultés de recrutement», 1^{er} trimestre 2015

«Géodonnées de la statistique fédérale (GEOSTAT)», 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

«La situation sur le marché du travail», éditions de janvier à décembre 2014

Swiss Finance Council

«The EU and its Partners: Defending Open Markets in Challenging Times», 2015

Swiss Finance Institute (SFI)

«White Paper: The Future of Investment Banking», avril 2015

The Boston Consulting Group (BCG)

«Global Wealth 2014: Winning the growth game», juin 2015

Z/Yen Group Limited

«The Global Financial Centres Index (GFCI) 17», mars 2015

• Association suisse des banquiers
Aeschenplatz 7
Case postale 4182
CH-4002 Bâle
T +41 61 295 93 93
F +41 61 272 53 82

office@sba.ch
www.swissbanking.org
twitter.com/SwissBankingSBA
www.facebook.com/SwissBanking
www.swissbanking.org/home/blog